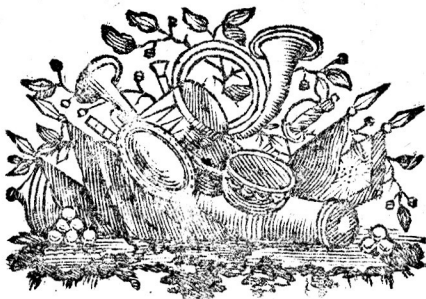


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. SEPTEMBRE.

1780.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE

1780.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Réflexions critiques & patriotiques sur différens sujets, pour servir principalement de pré-servatif contre les maximes de la nouvelle philosophie. Troisième édition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez Nyon l'ainé; à Liege, chez Demazeau. 1780, un vol. in-12 de 410 pages.

L'Auteur de cet ouvrage qui est un ancien militaire éclairé par l'expérience & les lumières d'une raison saine, toujours plus sûre

II. Part.

F

que des spéculations sublimes, s'adresse à ses camarades, & leur dit : " C'est à vous sur-tout
 " que je me ferai toujours gloire de continuer
 " à faire l'hommage des réflexions d'un âge
 " mur, & des loisirs que me procure ma sol-
 " litude. Si je ne consultois que mes années
 " & ma propre expérience, je pourrois vous
 " dire à plus juste titre qu'un de nos philoso-
 " phes modernes : Prends, jeune homme, &
 " lis (a). Ce ton n'est point fait ni pour
 " vous ni pour moi. Je me borne, en vertu
 " de l'amitié & de la reconnoissance que je
 " vous ai vouées pour la vie, à vous exhor-
 " ter à bien peser les réflexions que je re-
 " mets sous vos yeux d'une manière plus am-
 " ple & mieux développée que par le passé „

Après cette espece de dédicace l'auteur ajoute un avis qui, s'il est suivi, ne peut avoir que d'excellens effets. " Prenez sur vous, dit-il,
 " de lire, sans prévention, les livres favora-
 " bles à la religion, comme vous lisez ceux

(a) L'auteur fait allusion à ce passage de l'Encyclopédie : *Jeune homme, prends & lis ; considère le monde comme ton école, & le genre humain comme ton pupille Un jeune homme qui regarde comme son pupille le genre humain ! Faut-il être surpris que les grands hommes de l'Encyclopédie soient les précepteurs du genre humain, si un jeune homme en est le tuteur On sent assez qu'elle fougue de fanatisme peut transporter un jeune homme, qui se regarde comme tuteur de la race humaine, à la vue de tout objet qui blesse son ignorance, son inexpérience, ses préjugés, ses foibles, courtes, petites, & fausses vues.*

qui lui sont contraires ; je gage que vous n'hésitez pas alors à donner la préférence aux uns sur les autres. Peut-on espérer de changer , lorsqu'on ne veut pas détourner la vue de l'objet qui nous séduit ? On voit que le sage militaire connoit parfaitement le choix qui détermine les lectures les plus ordinaires des gens de sa profession. Il suffit que le titre d'un livre menace de quelque impression de vertu , de quelques réflexions morales ou religieuses , pour qu'on le mette aussitôt de côté. Est-ce là la conduite que l'on tient quand on cherche le vrai de bonne foi , que l'on est sincèrement disposé à le reconnoître , & à s'y attacher dès le moment qu'on l'aura connu ? Rien ne prouve mieux l'inconviction des incrédules , & la crainte qu'ils ont d'être détrompés , que le soin avec lequel ils évitent d'approfondir les raisons opposées au système des jouissances & des illusions momentanées.

Les réflexions du militaire embrassent deux objets principaux. D'abord il s'occupe du philosophisme , & le réfute en détail en lui opposant les incontestables & consolantes vérités du christianisme ; ensuite il se livre à des vues patriotiques sur l'éducation de la jeunesse , les troupes , les grains , la mendicité , & le commerce. La première partie de l'ouvrage est beaucoup supérieure à l'autre , par la raison qu'elle ne donne rien ou peu de chose à l'esprit de système , que les assertions de l'auteur ne sont fondées en général sur aucun principe hasardé , sur aucune supposition gratuite ; mais

qu'elles découlent nécessairement des notions les plus sûres & le plus généralement reconnues pour vraies. Sa manière est simple, comme celle d'un homme qui a plus manié les armes que la plume; mais elle est claire, méthodique, sans gêne & sans embarras. C'est l'éloquence de la nature, la seule propre à instruire & à persuader toutes les classes d'hommes & d'intelligences. Je citerai pour exemple, ce morceau sur la Providence. " Le philosophe n'admet aucun soin de la part du Créateur sur sa créature, l'homme sensé en trouve l'empreinte sur toute la nature. Ce vaste univers annonce la sagesse & la prévoyance du Tout-Puissant, par les loix générales & particulières qu'il a établies, c'est à ces loix que tout doit sa conservation & son salut; sans elles tout tomberoit dans le chaos & la confusion. Elles ont elles-mêmes besoin d'une main qui les maintienne. Dieu peut-il vouloir & choisir les moyens sans vouloir la fin? Que faut-il de plus pour établir les soins d'une Providence marquée sur nous? J'ai des yeux pour appercevoir le danger, & le fuir, des mains pour me défendre, & me procurer les alimens dont j'ai besoin, des pieds pour me porter, un organe pour me faire entendre. Tous mes sens en un mot & tous mes membres sont destinés à mon bien-être & à mon salut. Une voix secrète me dit qu'il est un Dieu qui veille sur mon individu, & m'invite à recourir à lui dans mes peines & mes malheurs.... Le soleil

„ nuit pour m'éclairer dans mes travaux , &
 „ se dérobe à moi la nuit pour m'inviter au
 „ repos dont j'ai besoin. La nature entière
 „ semble respecter mon sommeil par un si-
 „ lence profond. L'astre du jour par son cours
 „ annuel forme les saisons , & féconde la terre
 „ par sa chaleur , & cette mere bienfaisante
 „ ouvre son sein pour nous fournir les ali-
 „ mens dont nous avons besoin , suivant les
 „ tems , les lieux & les climats que nous ha-
 „ bitons. Des pluies abondantes , un vaste
 „ océan d'eau , servent à arroser & à fertili-
 „ ser nos campagnes. Celles-ci procurent éga-
 „ lement aux animaux de toute espece la nour-
 „ riture qui leur est propre , & l'instinct leur
 „ apprend à la connoître. Peut-on , après cela ,
 „ douter que Dieu ne veille sur la nature en-
 „ tiere , & sur l'homme en particulier , „

Quoique les réflexions politiques renferment
 d'excellentes vues , elles présentent aussi quel-
 ques endroits foibles , & quelques assertions vi-
 siblement fausses. Telle est celle qui donne
 à la France 40 mille lieues quarrées , sur ce
 fondement qu'elle a deux cents lieues en lon-
 gueur & en largeur (a). Tel est encore ce que

(a) En supposant 200 lieues , depuis la pointe
 la plus occidentale de la Bretagne jusqu'à l'ex-
 trémité orientale de l'Alsace ; il faut convenir
 que tout le reste est plus ou moins , mais ordi-
 nairement beaucoup en deçà de cette largeur , &
 que les 25 lieues qu'il suppose excéder la somme
 de 200 dans la plus grande longueur , réparties
 sur toute la largeur , se réduisent à rien. Car cette
 plus grande largeur n'est , pour ainsi dire , qu'une
 ligne

l'auteur dit de la population , qu'il paroît vouloir juger par les rapports des dénombremens actuels avec celui qui s'est fait sous Charles IX , & qu'il dit avoir été de 18 millions d'ames. Je lui en montrerai de 25 millions de feux bien *vérifiés* (a). Peut-il ignorer que tous ces dénombremens ne méritent aucune confiance (b) ? En général ses calculs géographiques & économiques ne paroissent pas combinés avec assez d'attention. Les moïens qu'il suggere contre l'indigence & la mendicité , prouvent excellentement son zele pour le soulagement de ses semblables , mais je doute que mis en exécution ils eussent l'effet qu'il s'en promet. La vraie source de la mendicité , lorsqu'elle résiste aux moïens ordinaires d'une sage politique , c'est l'excès de la population. Je fais que cette assertion que j'ai développée ailleurs (c) , a un air paradoxal qui ne servira point à l'accréditer , mais elle n'en est pas moins vraie. Je l'ai discutée avec des hommes éclairés , aussi amis de la vérité que propres à la mettre au grand jour ; & après divers entretiens je me suis persuadé que je n'étois pas dans l'erreur. En effet , ce raisonnement paroît aussi simple qu'incontestable. " Ou il reste des places vacantes dans la

ligne , qui ne peut compenser qu'une autre ligne , & dont l'excédent ne peut être réparti avec quelque effet sensible sur une étendue de 200 lieues.

(a) 15 Janvier 1779 , p. 105. — (b) *Ibid* & 1. Avril 1780. p. 523. — 1 Avril 1777 , p. 490. — Avril 1772 , p. 245.

(c) Voyez le Journal du 15 Mars 1779 , p. 407. précéd. & suiv.

société civile , ou il n'en reste pas. S'il en reste , obligez les pauvres de les occuper ; dans un état bien policé & où les loix sont en activité , rien n'est plus aisé : s'il n'en est plus , & que l'autorité quelqu'obéie qu'elle soit , ne peut trouver de moïens d'occuper les pauvres , il y a donc plus d'hommes que de places & dès - lors un excès de population (a) „

Ce que dit l'auteur touchant le mariage des soldats , paroît conforme aux lumieres d'une sage politique , à la conservation des mœurs , aux vues saintes & charitables de la religion. Rien assurément n'est plus propre à prévenir la desertion , & c'est la grande raison pour laquelle nos Pandours , Talpatsches , Croates , &c. ne désertent jamais. Mais le moïen d'avoir des soldats mariés , qui aient un domicile , qui joignent au zele pour le service du Prince l'esprit de famille , & un attachement d'intérêt au païs qu'ils défendent ? Notre militaire s'étend beaucoup sur cette matiere , & propose des réglemens qu'une épreuve faite avec soin justifieroit peut-être. Ses réflexions sur les grains & le commerce paroissent également sages , & lors-même qu'on n'acquiesce pas à ses spéculations

(a) Dans plusieurs de nos provinces cette observation est d'un vrai qui frappe les yeux. Tandis qu'elles sont inondées de pauvres oisifs , s'y occupe-t-on de quelque espece de travail pour lequel on ne trouve point d'ouvriers ? Les cordonniers , maçons , fermiers &c , se plaignent-ils que les coopérateurs leur manquent ? Y a-t-il un métier si vil , si dégoûtant , si déshonorant qui ne soit exercé , brigué même ?

lations patriotiques, on aime à l'entendre disserter avec ce ton franc & modeste qui exclut l'idée de la prétention & de la suffisance.



Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogue. D'après le manuscrit de Mr. Rousseau, laissé entre les mains de Mr. Broocke Boothby. A Londres chez Dodsley; à Liege chez Demazéau 1780, 1 vol. in-12 de 269 pages.

* Aut. ouv.
de J. J. R.
également
propre à le
faire con-
noître, 15
Déc. 1778,
p. 567.
Rélât de
ses dern.
jours, 15
Mai 1779 p.
p. 81.

ON pourra douter si cet ouvrage est réellement de J. J. R., mais sa manière de voir & d'écrire, son extrême sensibilité, le genre de son égoïsme semblent avoir répandu dans ce dialogue des traits propres à constater son origine *. Quoiqu'il en soit, l'éditeur, tout zélé qu'il est pour la gloire de J. J., a conçu des idées plus que désespérantes sur les moyens de justifier son héros. Il est fermement persuadé qu'à moins qu'on ne soit ange, & qu'on n'ait l'entendement épuré par un très-long séjour dans les régions les plus sublimes des airs, on ne pourra jamais se former une idée juste des inaccessibles vertus du citoyen de Geneve, beaucoup moins en coucher les traits sur le papier. " S'il est
,, une plume capable de peindre les mœurs les
,, plus simples & les plus sublimes, une bien-
,, veillance qui partage toutes les misères du
,, genre humain, un courage toujours prêt à se
,, sacrifier pour la cause de la vérité, & sur-
tout

P. VII.

„ tout ces aspirations continuelles après la
 „ plus haute vertu , trop élevée peut-être pour
 „ que notre foiblesse puisse y atteindre , mais
 „ qui tiennent celui qui les ressent dans une
 „ affiete bien au-dessus de celles des ames or-
 „ dinaires.... que cette plume écrive la vie de
 „ J. J. Rousseau „

Après cela qui osera écrire quoi que ce soit
 pour ou contre J. J , à moins d'avoir préalablement habité durant quelques années la belle planète de Jupiter ou la brillante Venus , où les *aspirations de vertu* sont tout autrement *continuelles* que dans notre chétive planète ? Ce qu'il y a de très-sûr c'est que pour juger J. J , il faut être tout différent des juges de ce monde , qui sont tous , sans exception , de fiéffés scélérats , nourris de sang & de carnage. Ce n'est plus l'éditeur , c'est J. J. lui-même qui nous en avertit pour notre plus grande sûreté & la sienne. “ Ignor- P. 181.

„ rez-vous que ce qui flatte le plus les juges
 „ est d'avoir des victimes à tourmenter , qu'ils
 „ aimeroient mieux faire périr cent innocens
 „ que de laisser échapper un coupable , & que
 „ s'ils pouvoient trouver de quoi condamner
 „ un homme dans toutes les formes , quoique
 „ persuadés de son innocence , ils s'empresse-
 „ roient de le faire périr en l'honneur de la
 „ loi : ils s'affligent de la justification d'un ac-
 „ cusé comme d'une perte réelle ; avides de
 „ sang à répandre ils voient à regret échapper de
 „ leurs mains la proie qu'ils s'étoient promise
 „ & n'épargnent rien de ce qu'ils peuvent faire

„ impunément pour que ce malheur ne leur
„ arrive pas „

Peut-être que la singulière irritabilité des fibres de J. J. peut justifier en quelque sorte, ou plutôt excuser des assertions de ce genre. Moins coupable que des philosophes plus décidés, & de plus ses ardens adversaires, ne l'ont représenté, il s'est trouvé accablé sous le poids de l'injustice. A des défauts réels, à des conséquences révoltantes, à des ridicules infiniment propres à nourrir la satire, la haine a ajouté des accusations de tous les genres, qui ont subjugué le courage du Socrate moderne *, & qui, selon un bruit qui se foudoit encore, l'ont engagé à se donner la mort **. Je me garderai bien de prononcer sur les torts du persécuté ou des persécuteurs, mais voici ce que je fais de toute sûreté. La vraie vertu se défend avec force, avec tout l'éclat qu'elle peut donner à la justice de sa cause, avec toute la sensibilité des âmes délicates & généreuses: mais lorsque sa défense reste sans crédit & sans succès, elle ne se désespère pas, elle n'éclate point en injures & en fureurs; elle ne se croit, elle ne se dit pas malheureuse; elle n'entretient pas continuellement le public de ses droits & des torts de ses adversaires; elle oublie, elle fuit des hommes iniques que le mensonge a prévenus (a); elle se retire en elle-même,

* Voyez la
p. II. v.

** Voyez
le J. du 15
Mai 1779,
p. 87.

Autres caractères de
la vertu I.
Déc. 1778,
p. 470.

(a) *Cætusque vulgares & udam
Spernit humum fugiente pennâ. Hor.*

15. Septembre 1780.

91

& se nourrit des fruits précieux que lui
offre un inamissible domaine, ceint d'un mur
d'airain & inaccessible aux attaques des mé-
chans (a).

(a) *murus aheneus esto*
Nil conscire sibi, nullâ pallescere culpâ. Hor.



*Traité sur l'histoire naturelle & la miné-
ralogie, par Mr. de Launai, membre de l'a-
cadémie impériale & royale des sciences &
belles-lettres de Bruxelles. A Londres, &
se trouve à Liege, chez Demazeau 1780.*
1 vol. in-12 de 285 pag.

ON doit savoir gré à l'éditeur d'avoir
formé un recueil particulier de ces traités
qui ont déjà paru dans les différens volumes
publiés sous le titre de *Mémoires de l'aca-
démie I. & R. de Bruxelles*. " Il y a peu
,, de lecteurs qui prennent un intérêt égal à
,, tout ce qui se trouve rassemblé dans de
,, pareilles collections, ce sera toujours ren-
,, dre service à quelques littérateurs; que de
,, publier séparément certains mémoires qui
,, se rapportent plus particulièrement au genre
,, d'étude qu'ils ont embrassé „

On trouve d'abord un *Discours sur la
théorie de la terre* dans lequel l'auteur fait
d'excellentes observations sur les effets des di-
verses révolutions essuies par notre globe,

& les causes de la configuration actuelle du continent. Ce qu'il dit de l'impossibilité de tout expliquer par un seul événement, & de rapporter à un principe unique tout ce qui sur la surface & dans l'intérieur de la terre porte l'empreinte de la vicissitude & de l'altération, m'a paru singulièrement conforme aux réflexions des observateurs instruits & attentifs. Il est d'abord de ces phénomènes que l'auteur croit devoir rapporter à la création; "il y en a dont la cause paroît se trouver dans un déluge universel; il en est enfin qui, suivant lui, ne peuvent s'attribuer qu'à ces dérangemens particuliers, à ces fréquens changemens, en un mot, à ces accidens divers & locaux auxquels notre globe a été successivement exposé „

Après un tableau abrégé des diverses révolutions que la matière terrestre a subies au tems de la création, & des grands effets attribués par l'auteur à une *force expansive* dont il n'explique pas assez la nature ni le principe; on voit le détail des vastes opérations du déluge, considéré par M^r. de Launai comme infiniment propre à expliquer un grand nombre de phénomènes; il dédaigne d'examiner les systèmes de ces auteurs, dit-il, qui ont traité des montagnes, & n'ont cependant connu que les collines de leur pays, ou tout au plus une très-petite portion des Alpes. "Plusieurs siècles s'écoulent, enfin le tems arrive où une révolution générale doit altérer la surface du globe, la changer même totalement en certains endroits. L'océan rompt ses digues,

15. Septembre 1780.

95

les eaux du ciel se répandent avec impé-
tuoſité ſur la terre, l'inondation devient
générale. Les eaux vont d'abord frapper
les montagnes, celles-ci leur réſiſtent, elles
n'en agiſſent qu'avec plus de violence,
elles s'accroiffent, enfin elles les ſurmontent :
cette force qu'elles ont acquiſe leur fait
entraîner une quantité de ſable, de terre
& d'autres ſubſtances pierreuſes qu'arrêtent
enfin quelques montagnes qui ſe trouvent
au paſſage. Voilà des amas énormes qui
forment eux-mêmes de véritables monta-
gnes... des flots impétueux pouſſés ſui-
vant différentes directions, entraînent avec
eux des plantes, des arbres, des animaux :
en reſſuant des contrées les plus éloignées,
ils transportent en Europe des productions
des Indes, & juſques ſous la zone glaciale
celles de la zone torride. Ces corps ainſi
ſoutenus par le fluide qui les avoit empor-
tés, ſe trouvent enfin retenus dans des
endroits où certains arrangemens des mon-
tagnes préſentent aux eaux des eſpèces d'an-
ſes ou de baſſins ; elles y ſéjournent quel-
que tems, & quoiqu'elles aient perdu de
leur impétuoſité, elles détachent cependant
ça & là, par le mouvement indéterminé
qui leur reſte, des terres, des ſables &
d'autres ſubſtances de tous les endroits
ſoumis à leur action : ces matieres gagnent
le fond en forme de ſédiment ; voilà des
couches auxquelles s'incorporent les produc-
tions animales & végétales dont nous ve-
nons de parler. Enfin les eaux ſe retirent ;

„ elles cherchent à gagner doucement (a)
 „ l'ancien lit de la mer; mais elles ne peu-
 „ vent toutes s'y rendre: la quantité de ma-
 „ tieres terrestres qu'elles avoient entraînées
 „ lors de leur éruption, présente d'un côté
 „ ou d'autre des obstacles qui ne leur est
 „ plus possible de vaincre: elles refluent sui-
 „ vant qu'elles y sont forcées par la direc-
 „ tion des amas de terre & de sable qui s'op-
 „ posent à leur passage: elles vont former
 „ des lacs, une nouvelle mer méditerranée
 „ en couvrant des terres autrefois habitables,
 „ tandis qu'un fond de mer se trouve à sec avec
 „ le reste des anciens continens, qui com-
 „ mencent à renaître du sein des ondes „

L'auteur finit ce discours par les effets des volcans, tremblemens de terre, inondations & autres causes violentes qui alterent la superficie du globe. Cette matiere est en quelque sorte continuée dans le *Mémoire sur l'origine des fossiles accidentels* qui est à la suite du *Discours*; l'occasion s'y présente naturellement de revenir sur la théorie de la terre & de donner de nouveaux développemens à ce sujet intéressant. M^r. de Launay paroît très-éloigné de croire avec M^r. de Buffon que parmi les coquillages il s'est perdu plusieurs especes dont la mer primitive étoit remplie.

“ On

(a) Je crois avoir montré assez clairement que rien n'est plus incontestable que la rapidité & l'extrême violence des eaux du deluge, au tems de leur retraite. *Examen des Epoq.* p. 179.

“ On fait d’après la distinction des coquilles
 „ en pélagiennes & en littorales, que c’est
 „ au nombre des premières comme on l’ex-
 „ plique communément, que doivent se trou-
 „ ver les analogues de celles qui ne se sont
 „ encore observées que parmi les fossiles acci-
 „ dentels. Ces analogues, c’est à dire, ces
 „ coquillages pélagiens, habitans de la haute
 „ mer, & occupant des endroits très-pro-
 „ fonds, où les eaux, dans les plus grandes
 „ tempêtes, demeurent toujours tranquilles;
 „ ces analogues, dit-on, doivent nous rester
 „ inconnus; au lieu que les coquilles litto-
 „ rales, plus voisines des côtes, y sont jet-
 „ tées durant les tempêtes, ou y sont appor-
 „ tées & abandonnées ensuite à chaque flux
 „ & reflux „.

Parmi les débris marins trouvés dans nos
 provinces, M^r. de L. remarque l’*orca* tirée de-
 puis peu de la montagne de St. Pierre près de
 Mastricht; comme je suis le seul qui aie écrit
 que c’étoit une *orca* *, tandis que les gazettes
 & journaux l’ont traité de crocodile, je ne
 puis qu’être flatté de la confiance que M^r.
 de L. veut bien avoir en mes observations.
 En parlant d’un tronc énorme d’arbre, trouvé
 dans les Alpes à 4000 pieds au-dessus de
 l’endroit où l’on cesse de rencontrer des vé-
 gétaux, M^r. de L. raisonne de la manière
 suivante. “ D’où & comment a été apporté
 „ à une hauteur si prodigieuse, un tronc dont
 „ le volume & le poids étoient tels, que
 „ pour le placer à l’endroit où on l’a décou-
 „ vert, toutes les forces humaines réunies n’au-
 roient

* 1 Juillet
 1779, pag.
 342.

„ roient servi de rien, vu la roideur extraor-
„ dinaire qu'a la montagne vers ce même
„ endroit ? Pour répondre à cette question,
„ & expliquer en général l'origine de toutes
„ ces productions du regne animal & du re-
„ gne végétal déterrées en Europe & pro-
„ pres à des climats éloignés, nous aurons
„ beau tourmenter notre imagination & nous
„ épuiser en vaines hypothèses, il nous au-
„ dra toujours revenir à cette idée assez an-
„ cienne, & que la plupart de nos physi-
„ ciens dédaignent d'adopter aujourd'hui,
„ savoir, que par-tout on reconnoit les tra-
„ ces de cette révolution terrible, qui cou-
„ vrit d'eau tout le globe, sans excepter
„ les plus hautes montagnes : révolution dont
„ la réalité s'appuie sur une autorité divine, &
„ dont le souvenir s'est conservé chez tous les
„ peuples, même parmi les nations les plus sau-
„ vages. C'est le déluge qui, outre plusieurs
„ changemens qu'il a fait essuier au globe que
„ nous habitons, a laissé par-tout des dépouilles
„ animales & végétales, comme autant de
„ monumens les plus reconnoissables de cette
„ catastrophe universelle; c'est le déluge qui
„ a entraîné jusques vers les contrées septen-
„ trionales de l'Europe, des productions
„ étrangères, dont les restes se découvrent
„ au milieu des couches formées par les ter-
„ res & les sables que les eaux avoient cha-
„ riés avec elles. Et parce que cette inon-
„ dation fut si violente & si rapide, des
„ animaux se trouverent emportés jusques
„ vers les climats glacés du nord, avant que

„ la corruption ait eu le tems de détruire
 „ toutes leurs parties molles; alors, par la
 „ rigueur du froid, se purent conserver pen-
 „ dant un grand nombre de siècles, même
 „ des restes de peau, de tendons & de car-
 „ tilages, ainsi que cela est arrivé au rhino-
 „ céros découvert en Sibérie, seulement à
 „ quelques pieds de profondeur par M^r.
 „ Pallas.

Par ce que M^r. de L. dit ensuite de l'ivoire de Russie, je vois qu'il ignore que cet ivoire est le produit du morse (a). On peut avoir trouvé en Sibérie quelques défenses d'éléphant, mais ces défenses n'ont jamais fait un *objet de commerce*. La manière dont M^r. de Buffon a parlé de cet ivoire a induit en erreur toutes les personnes qui donnent aux assertions du Plin françois une confiance trop forte. M^r. de L. n'est cependant point dans ce cas, je le trouve presque toujours en opposition avec cet homme célèbre. Voici encore un passage où il combat son système sur la houille. “ Plusieurs natu-
 „ ralistes regardent cette substance comme
 „ une production due à des bois résineux
 „ qui se sont décomposés au sein de la terre.
 „ Une telle opinion, aujourd'hui fort en

(a) Il est vrai que dans l'examen de la *quatrième* Epoque j'ignorois moi-même que l'ivoire du nord provint du morse; mais dans le catalogue des *variantes*, j'ai établi cette vérité très-importante dans la théorie de la terre, par les aveux de M^r. de Buffon lui-même. P. 256 & suiv.

„ vogue , demeurera toujours sujette à des
 „ difficultés insurmontables , ainsi qu'on peut
 „ s'en convaincre d'après ce que dit l'un
 „ des plus savans minéralogistes de notre siècle , le célèbre Wallerius. Je me contente
 „ de renvoyer ici à sa nouvelle minéralogie , tom. 2, pag. 103 & suiv. de l'édition de
 „ 1778 , publiée à Vienne en Autriche. Ne
 „ pouvant que souscrire au sentiment d'un
 „ aussi habile homme , je dirai ici après lui ,
 „ qu'il faut regarder comme réelle , l'existence
 „ d'un bitume minéral ; que celui-ci ayant
 „ rencontré dans l'intérieur du globe , des
 „ matières terreuses ou pierreuses (a) souvent même des substances ligneuses , il les a
 „ pénétrées , il s'est mêlé intimement avec elles ,
 „ & que delà est résulté le charbon fossile „

Dans les *Réflexions sur les atterrissemens* on lit , que l'*Europe a certainement été autrefois un fond de mer*. M^r. de L. ajoute : *Je ne crois pas cependant que l'Océan ait occupé toutes les terres maintenant habitables ; & pour expliquer raisonnablement cette première assertion , il suppose que l'Europe est composé d'atterrissemens formés par les eaux du déluge* (b). Cependant je ne puis en

(a) On sait que Mr. de Buffon prétend , que toute houille est généralement & exclusivement le produit du bois. V. l'*Ex. des Ep.* p. 137.

(b) Je supprime le mot *peut-être* qui se trouve dans ce passage (p. 120) parce qu'il est superflu , & en quelque sorte en opposition avec ce que Mr. de L. nous dit des effets terribles du déluge

15. Septembre 1780.

99

aucune façon me faire à cette idée du savant académicien 1^o. Parce qu'il n'est pas dit qu'il y ait dans le nouveau ni dans l'ancien continent de plus grandes élévations que celle du Crapach, des Alpes, du Monte-Argentaro &c *, & qu'en tout cas la terre habitable se fût réduite à bien peu de chose si elle n'eût consisté que dans les sommets des Andes ou autres montagnes plus élevées peut-être que celles d'Europe. 2^o. Parce que plusieurs montagnes d'Europe sont des montagnes primitives; elles ont toutes les propriétés & la composition de celles que M^r. de L. reconnoit pour telles p. 13; or selon lui-même, aucun atterrissement n'en sauroit former de semblables.

* Examen
des Epoq. p.
19.

Du reste je conviens sans peine que plusieurs plages aujourd'hui habitables, ont été avant & peut-être encore longtems après le déluge, sous les eaux de la mer. Je ne répéterai pas ce que j'ai disserté sur cette matière (a); j'attends que le suffrage ou le silence des savans confirme mes conjectures. Mais je crois pouvoir observer que tout ce qu'on raconte d'un tel ou

déluge, tandis qu'il ne reconnoit ni l'extrême antiquité du monde, ni quelque autre révolution capable de former un atterrissement de cette nature.

(a) *Examen des Epoques* p. 102, 130, 170.
J'ai observé ailleurs que tous les débris des productions marines aux environs de Tongres, de Mastricht, &c. attestoient une révolution subite & terrible, & point du tout la retraite paisible d'une mer qui décroît insensiblement. 1 Juillet 1779, P. 343.

tel pays comme ayant été autrefois un fond de la mer, ne soutient point ordinairement l'épreuve d'un examen sérieux & réfléchi. De tous les pays d'Europe, le Pays-bas est celui qu'on peut croire avec le plus de vraisemblance avoir fait partie de l'océan. Lors cependant que je lis sans préjugé ce qu'on a écrit là-dessus, je ne trouve rien de bien démonstratif. M^r. de L. paroît persuadé que la mer a baigné autrefois les murs de Tongres: Je ne nie pas le fait, mais les preuves qu'on en apporte se démentent toutes à l'examen. Jamais on n'a connu à Tongres les anneaux de fer dont parle l'auteur d'après Hubert Thomas, qui servoient à attacher les vaisseaux; on n'y connoit pas plus les ancres (a); ce que M^r. de L. appelle une digue, est une chaussée (b), le

(a) Ces ancres d'ailleurs ne prouveroient pas l'existence d'une mer. Il y a des manufactures d'ancres dans des endroits très-élevés; si on vient un jour à y en trouver quelques-unes, sera-t-on en droit de conclure que la mer y a séjourné? ... En 1779 on a trouvé près de Gran des ancres de 2500 livres.. d'où l'on a inféré sans hésiter un moment, que la Hongrie avoit été un fond de mer. J'ai cependant des preuves bien certaines que ces ancres sont les restes d'un grand pont de bateaux construit sur le Danube par les Turcs qui ont possédé Gran durant 80 ans.

(a) l'élévation de cette chaussée n'a rien d'étonnant, on sait que pour donner aux chemins publics l'avantage du niveau, les Romains n'épargnoient ni dépenses ni travaux. Et nous-mêmes si indolens ou si foibles à l'égard des grands ouvrages, ne donnons nous pas quelquefois à nos chaussées une élévation prodigieuse. Voyez p.

terrein bas & marécageux sur lequel elle s'éleve, indique bien clairement les raisons qui l'ont fait construire (a). J'ai été plusieurs fois à Tongres pour m'instruire de tout cela par moi même, & par les lumières des personnes qui demeurant sur les lieux s'étoient singulièrement occupés de ces divers objets, & je puis me flatter de n'avoir rien négligé pour découvrir la vérité. Mais il y a ici une observation qu'on ne doit pas omettre. Il paroît certain que du tems de César la ville de Tongres n'existoit pas (b), & que par conséquent

ex. dans le pays de Liege le chemin de Vivegnis à Oupay, c'est une montagne artificielle. La chaussée qui joint la porte de Malines à Louvain, est un ouvrage du même genre.

(a) On fait que les grands chemins romains n'étoient point pavés dans toute leur étendue, plusieurs ne l'étoient absolument pas; (celui p. ex. qui conduisoit d'Espagne en Italie par la ville de Nîmes) : mais dans les endroits où la mobilité du sol, la roideur des pentes, ou quelque autre raison réclamoit les ressources de l'art, cette grande & laborieuse nation n'épargnoit ni peines ni dépenses. V. *l'histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Bergier. t. 1. p. 146 édit de Bruxelles 1728,

(b) César ne parle ni de Tongres ni des Tongriens quoiqu'il fasse de toute cette contrée la description la plus détaillée. Plin en fait mention 90 ans après (*lib. 32. cap. 2.*). Et l'on ne peut dire que César appelloit Tongres *Atvatucam*; car outre qu'il est sans exemple qu'une grande & puissante ville ait absolument, & en si peu de tems, changé de nom, il est certain qu'*Atvatucam* est une leçon fautive au lieu d'*ad Vatucam*; comme il consiste par le texte; & je suis à même de démontrer par des preuves topographiques & historiques

on n'attachoit pas de vaisseaux à ses murs ; or du tems de César tout le Pais-bas étoit au-dessus des eaux , bien connu , bien habité , jusqu'à l'Eyerland , plage la plus basse de toute la Belgique , à l'extrémité de la Nord-Holland , près du Texel (a).

La même observation devoit empêcher M^r. de L. de croire que du tems de Charlemagne Gand étoit un port de mer (b) , & un autre académicien d'écrire que l'Océan avoit abandonné les Pais-bas , peu de tems avant l'arrivée de Jules-César (c).

toriques , que ce *Vatua* n'est pas Tongres ; que les Tongriens , & même les *Atvatici* , n'ont rien de commun avec *Vatua*.

(a) Voyez *Cæs. de Bel. gall.* , l. 4 § 10. édit. de Brux. 1778. p. p. 64 , & la note des académiciens de Bruxelles sur ce passage , p. 205 : *ex quibus sunt qui piscibus atque ovis avium vivere existimantur*. Ces commentateurs nous avertissent avec raison de ne pas croire qu'il s'agit là de la Zélande , mais de l'Eyerland , *ovorum* *

* Par une
faute d'im-
pression il y
a *ovium*.

insula.

(b) Qu'étoit alors Bruges l'ancienne , dont la situation est bien plus basse , & rapprochée de la mer de 8 grandes lieues ? On la trouve dans les cartes du moyen âge sous le nom de *Bruzzia*. Ses habitans étoient chrétiens dès le 7^e. siècle. — Le rivage d'Ostende bien loin d'avoir gagné quelque chose sur la mer depuis Charlemagne , a été submergé à diverses reprises. Le village qui y étoit en 1267 , fut englouti cette même année. — Tout le terrain qui est au nord & à l'ouest de Gand , étoit occupé par les *Menapii* du tems de Jules-César.

(c) Il ne parle à la vérité que de l'espace de terre qui est entre Tongres & la mer ; mais se-
lon

Les trois autres *Mémoires* contenus dans ce recueil traitent des cailloux ronds , du *lapis ærosus* de Pline , & de l'*orichalque* des anciens. Les physiciens , les historiens même trouveront des lumières à recueillir dans les observations de M^r. L. sur ces sujets divers. En général sa manière de voir & d'écrire paroît sage , & je puis dire que depuis que l'histoire naturelle a exalté tous les esprits & est devenue la marotte de ceux même qui n'y comprennent rien , j'ai lu peu d'ouvrages

lon les règles de l'hydrostatique , cet espace ne peut être inondé, sans que tous les Pays-bas (si on excepte quelques provinces méridionales, tels que le Hainaut, Namur, Luxembourg) soient sous les eaux. *La mer, dit-il, ne s'en est retirée que peu de tems avant l'arrivée de Jules César, qui nous apprend que ces pays étoient alors beaucoup plus remplis de marais qu'aujourd'hui.* Mém. de l'acad. de Bruxelles, t. 1. p. 403 . . . Ce que dit l'auteur des marais qui, selon lui, étoient en plus grand nombre du tems de Jules César , est destitué de preuve; car César n'a pu les comparer avec ceux qui y sont encore aujourd'hui. Mais en lui accordant cette assertion, il ne s'ensuit pas que la mer se fût retirée depuis peu. Que de pays très-anciennement habités, sont encore aujourd'hui pleins de marais! La Hongrie p. exemple. — Supposé

(ce qui n'est pas certain *) qu'il y ait aujourd'hui moins de marais dans les Pays-bas , il ne s'ensuit autre chose, sinon qu'on y a desséché & défriché ces lacunes, à raison que la population s'est augmentée, qu'on a multiplié les canaux & les digues &c. Si Pie VI réussit à dessécher les marais pontins, si le Grand-Duc Léopold a le même succès sur les *maremmes* de Sienné, les gens à système concluront dans quelques siècles, que la mer occupoit encore ces contrées vers l'an 1777.

* La grande & petite moer, la mer de Harlem, le Zuidersee &c, n'existoient point encore, & sont d'une date très-postérieure.

ges en ce genre qui m'aient paru plus raisonnables. Je n'y ai remarqué qu'un petit nombre de choses dont la critique puisse s'occuper : quelques assertions, qui paroissent, comme l'on a vu, peu d'accord entr'elles & avec la totalité des principes de l'auteur ; quelques expressions peu exactes, (a) & des citations qui manquent de justesse (b).

(a) Il dit p. ex. que la Hollande étoit autrefois 50 pieds au-dessous du niveau du fond de la mer, p. 134. Sans doute qu'il a voulu dire au-dessous du niveau de la mer ; car si la Hollande étoit 50 pieds au-dessous du niveau du fond de la mer, qu'elle idée nous ferons nous de l'hydrostatique du globe ?

(b) P. ex. en parlant du renflement, vrai ou prétendu de l'équateur* qu'il attribue au séjour des eaux, il cite les *Epoques de la nature*, où ce renflement est attribué à la fusion du globe.

* Exa. des
Epoques p.
45.



Entretiens spirituels sur les scrupules & autres peines de l'esprit ; ou moïens d'acquiescer la paix de l'ame , & de rassurer les consciences timorées. Par Mr. l'abbé François de Fraula , prédicateur de la cour de feu S. A. R. le Duc Charles de Lorraine. Nouvelle édition. A Liege , chez Lemarié ; à Bruxelles , chez Berger , rue de l'Hopital 1780 , 1 vol. in-12 de 240 pages.

J'ai trouvé quelque chose de bien sensé dans ces paroles de l'éditeur de ces *Entretiens*.
" La réimpression d'un livre sur les peines de

l'esprit & de la conscience , sur les scrupules enfin , au tems où nous vivons , paroîtra sans doute , à bien du monde , une chose plaisante ! La prétendue force d'esprit de nos jours , semble plutôt vouloir anéantir les principes des remords les plus légitimes , que de se laisser troubler par ces vaines inquiétudes qui jettent l'effroi & répandent d'excessives alarmes dans la conscience timorée des justes. Mais , par cette considération-là même , j'ai une forte d'assurance que ce petit recueil de directions , offert à des âmes fidelles , séparées du commun , ne tombera pas en des mains capables d'en faire un objet de ridicule & de sarcasme. Ceux qui ont étouffé tout sentiment de conscience au milieu des plus grands crimes , ne soupçonnent peut-être même pas qu'il puisse exister d'assez bonnes âmes , des esprits assez faibles , pour s'effraier de l'ombre seule du mal ou des phantômes de péchés , & avoir besoin des secours spirituels rassemblés ici ,.

Il paroît que l'intention de l'auteur n'étoit pas de nous donner une seconde édition de son ouvrage , quoiqu'il l'eût revu & augmenté. Le recueil de ces additions & corrections étant tombé entre les mains d'un homme zélé & pieux , il a cru ne devoir les faire servir qu'à l'instruction & la consolation des chrétiens. Son dessein ne peut mériter que des éloges ; car quoique nous ne manquions pas d'ouvrages de ce genre * , on seroit mal fondé à regarder celui-ci comme inutile. Ces *Entretiens* 1774 , p. 70. ne sont qu'un résumé des leçons qu'il a données pendant une longue suite d'années

* 15 Juillet
1774 , p. 70.

dans le sacré tribunal , & des remèdes salutaires dont l'usage lui a prouvé l'efficacité sur les maladies de l'esprit. On reconnoit par-tout le langage de la piété & de la religion , le fruit des lumieres que donnent la réflexion , l'expérience , un jugement sain , un cœur pur & droit.



J'Ai annoncé dans le Journal du 15 Août p. 638 , un petit recueil contenant le récit de ce qui s'est passé à la cérémonie des funérailles de S. A. R. ; quoique je ne puisse entrer dans le détail que présente cette lugubre description , je transcrirai les épigraphes qui s'y trouvent. Elles sont de bon goût & prouvent que la langue romaine , la vraie & seule langue des inscriptions (a) , subsiste encore parmi nous.

On avoit attaché sur le dessus du cercueil de plomb une lame d'argent avec l'inscription suivante :

*Hoc sarcophago. continentur. mortales. exuviae.
In. Belgarum. affectibus. æternum. viaturi. Principis.
Carolæ. Alexandri. Lotharingæ. ac. Barri Ducis.
Supremi. Ordinis. Theutonici. Magistri.
Qui. natus. anno. MDCCXII. prid. Idus. Decembr.
Quum. Belgicæ. Provincias. per. Lustra. Octo.
Præfeci. titulo. Parentis. animo. gubernasset.
Ex. hac. vita. & suor. spe. abripitur.
IV. nonas. Julii. MDCCLXXX.*

(a) 1. Septembre 1779. p. 28.

15. Septembre 1780.

107

Sur la caisse de plomb contenant les entrailles se trouvoit encore une lame d'argent avec l'inscription qui suit :

*Caroli. Alexandri. Lotharingici.
Patris. verius. quam. Belgarum. Præfæti.
Viscera. brevi. hac. urna. teguntur.
Moritur. Princeps. Optimus. in regia. arce. Furenfi.
IV. Nonas Julii. MDCCLXXX.
Quum. vixisset. annos. LXVII. menses. VI. dies. II. & XX.*

Sur l'urne, qui renfermoit le cœur, on avoit gravé cette troisième inscription.

*Hac. Theca. conditur.
Cor. Serenissimi. Principis. Caroli. Alexandri
Lotharingiæ. ac. Barri. Ducis.
Qui. natus. prid Idus. Decembr. MDCCXII.
Quum. Belgicæ. Provinciis.
Per. annos. VII. & XXX. summa. cum. laude. præfuisse.
Diem suum. extremum. clausit. IV. Non. Jul. MDCCLXXX.
Magnum. suis. relinquens desiderium.
Posteris. exemplum.*

Dans les registres du chapitre on a inséré la note suivante.

*Carolus Alexander, Lotharingiæ ac Barri Dux.
VI. Idus Julii MDCCLXXX. in hac æde, DD. Michaëli & Gudilæ sacra, intra terræ viscera, ultima mortalium omnium sede, conditus est. Natus erat Princeps optimus Prid. Idus Decembris MDCCXII. Belgicæ Provinciis a Maria Theresia Augusta Præfæctus, eas per annos VII. & XXX. Parentis affectu rexit, rebus domi militiaque fortiter æquè ac præclare gestis. Diem suum extremum clausit, animamque quam sacra Exomologesi non semel perpurgaverat, sumato pluries immortalitatis pharmaco, Conditore suo reddidit in regia arce Furenfi IV. Non. Julii MDCCLXXX. in omni vita sua beneficus Princeps, & bonorum omnium memoria dignissimus.*

L'auteur de ce recueil le termine de la manière suivante. " Tel est le détail des devoirs funéraires rendus à un Prince, à qui la

modération, l'équité, la bienfaisance, un amour sincère de la religion, dont il a continué de donner l'exemple dans le cours de sa dernière maladie & au moment de sa mort, toutes les vertus en un mot qui l'ont tant fait chérir pendant son long gouvernement, ont assuré à jamais une place dans le cœur de tous les sujets de S. M. aux Pays-bas.,



Lettre de Mr **. curé du diocèse de Trèves, à l'auteur du Journal.

CE que vous avez dit dans le dernier numéro de votre Journal p. 14, touchant l'abus révoltant & sacrilège de répéter dans les églises les airs de théâtre, m'engage à vous faire part d'une particularité que vous ignorez peut-être. C'est que dans cet ancien & vaste diocèse, tout organiste est obligé de s'engager par serment de ne jouer aucune mélodie, qui ne soit reçue & approuvée de l'Eglise, c'est-à-dire, conforme à la dignité & à la sainteté de l'office divin & à l'esprit avec lequel l'Eglise le célèbre. Vous pouvez voir ce serment dans le Liber pastoralis seu agendorum pastoralium Trevirensis ecclesiæ p. 429. édit. de Maïence 1688, & dans le Ritualet Trevirense imprimé à Luxembourg 1767.

Je suis &c.



Lettre de Mr. l'abbé Chapelle, à l'auteur du Journal.

LE compte que vous avez bien voulu rendre de la défense de l'Histoire véritable des tems fabuleux *, me donne la confiance de corriger par la voie de votre Journal quelques fautes, & de suppléer par-là à l'impossibilité où j'ai été d'y placer un errata. Car vous savez que les adversaires de Mr. Guérin du Rocher, se trouvant dans l'impossibilité de justifier leurs critiques, ont pris le parti d'arrêter mon ouvrage. Cependant plusieurs exemplaires ayant été d'abord distribués, & pouvant servir aux éditions qu'on en fera, à ce que l'on m'assure, dans les pays étrangers, je crois qu'il n'est pas inutile de redresser les fautes suivantes: p. 69 l. 1. les Israélites, lisez les Egyptiens. — p. 114, l. dern. qui est joint, lisez qui y devint. — p. 129, l. 6. le nom; lisez le nome. — p. 137, l. 11, $\nu\epsilon\chi\omega\varsigma$, lisez $\chi\omicron\upsilon\mu$ ou $\chi\omicron\upsilon\varsigma$. — p. 141, l. 23. sont-là, lisez sont-cela. — p. 166, l. 22, 23. Nabuchodonosor du tems d'Ochus, lisez Nabuchodonosor. Et à linea: Du tems d'Ochus il y avoit &c. — p. 194 au titre, Histoire véritable, lisez Histoire d'Egypte. — p. 163, l. 10. $\pi\iota\varsigma\alpha$, lisez $\pi\iota\varsigma\tau\alpha$ — p. 222, Gilbert, lisez Gibert. — p. 264, l. 24, 25. lisez: sur $\nu\epsilon\chi\omega\varsigma$ lu par quelques-uns au lieu d' $\epsilon\chi\omega\varsigma$ volens. — p. 303, l. 13. testament qui n'ont, lisez testament, opuscules qui n'ont. — p. 304, l. 14. dans les anciennes, lisez dans ces anciennes. &c.

Mr. Guérin du Rocher ne cesse pas de s'occuper de la suite de son ouvrage. qui sera bien autrement intéressante & bien plus facile à saisir. Je suis bien fâché que le 4^e volume ne soit pas encore entièrement prêt. Si cet estimable auteur, qui est aussi lent que savant, aussi timide que judicieux, venoit à manquer avant d'avoir donné un développement,

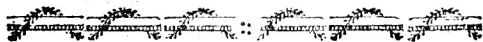
* 15 Août
1780, pag.
601.

parfait à son importante découverte, ce seroit pour l'histoire, les saintes Lettres, la théologie, toutes les sciences enfin, par des rapports plus ou moins marqués, une perte que les savans & les chrétiens ne sauroient trop regretter.

Je suis, &c.



* * Un particulier offre de vendre aux curieux deux livres rares. Le premier est *Biblia sacra impressa Norimbergæ anno Domini 1478 per Antonium Coburger*, Le livre est entier ; bien & solidement relié, en grand & large in folio ; beau caractère quoiqu'avec beaucoup d'abréviations selon l'usage du tems, un papier ferme & épais comme du parchemin. — L'autre est *J. Scapula Lexicon Græco-Latinum in quo ex primitivorum & simplicium fontibus derivata atque composita deducuntur. Basileæ ex officina hervagiana per Eusebium Episcopium 1589.* Un grand in folio comme le précédent, bien entier & bien relié, bon papier, caractère fin mais extrêmement net. On peut s'adresser à l'imprimeur du Journal qui indiquera le nom & la demeure du propriétaire.



Le mot du dernier Logogriphe est *Couronne*, où l'on trouve *cour*, *corne*, *non*, *roc*, *ronce*.

Sans moi bien souvent languiroit
Le culte de l'Etre Suprême ;
Quoiqu'on m'ait donné le baptême,
Qui chrétienne me nommeroit,
Tout au plus mal s'exprimeroit.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 31 Juillet.) Une des trois Sultanes qui étoient enceintes, est accouchée le 10 d'une princesse, dont la naissance fut aussitôt annoncée par le canon du ferrail. Il seroit bien à souhaiter que les autres Sultanes qui attendent le terme de leurs couches, donnaient au trône un Prince qui assurât plus solidement la tranquillité de cet empire. Le Grand Seigneur ne fut pas plutôt averti de cette naissance, qu'il revint d'une de ses maisons de plaisance en cette capitale, où il fut complimenté par les principaux gens de la loi. Le Grand Visir détenu par une enflure dans les jambes qui pourroit dégénérer en hydropisie, ne put s'acquiescer de ce devoir.

Quoique le manque de pluie nous fasse esfuier ici de grandes sécheresses, nous avons cependant la consolation de voir, disparaître peu à peu le fléau, qui nous enlevait tant de citoyens utiles à la patrie : il y a même 12 jours qu'on n'a plus remarqué aucune trace de la peste. La sécheresse & le froid contribuent également à nous délivrer de ce mal. Nos arbres fruitiers sont presque tous atteints d'une espèce de vers, qui en fait pourrir les fruits; mais la récolte qui est abondante cette année, doit nous dédommager de cette perte. Nos vignes sont dans le meilleur état possible.

II. Part.

H

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 13 Août*) Depuis l'ouverture de la navigation au printems dernier jusqu'au 24 de ce mois, il est arrivé 283 bâtimens de diverses nations dans le port de Cronstadt; & 199 en sont repartis. — Une lettre de Caffa en Crimée, en date du 31 Mai, contient les détails de l'audience, que M^r. Wafelitzky, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de l'Impératrice, a eue du Chan le 27 du même mois. Ce Souverain Tartare, pour rendre la cérémonie d'autant plus brillante, avoit quitté sa résidence & s'étoit campé à quelques werstes delà en rase campagne : il envoya quelques carosses à la rencontre de M^r. l'envoïé; & au dîner il le fit servir en vaisselle d'argent & à la maniere des autres cours de l'Europe. M^r. Wafelitzky, de son côté, déploya une magnificence, proportionnée à la grandeur de la Souveraine, qu'il avoit l'honneur de représenter; & il fit à tous les officiers du Chan des présens, suivant leur rang.

Il est arrivé ici un courier de Dannemarek & un autre de Suède, qui l'un & l'autre ont apporté le contre-projet qui doit servir de fondement pour un traité d'alliance entre la Russie & ces cours à l'effet de protéger le commerce & la navigation de leurs sujets respectifs. On diroit néanmoins que ce traité n'a point encore reçu toute la consistance possible, vu que quelques Cours contractan-

15. Septembre 1780.

113

tes forment des questions auxquelles il est nécessaire que les autres satisfassent. Celle de Suède vient de demander à la nôtre les explications suivantes.

I. Comment & de quelle manière donnera-t-on une protection réciproque & une assistance mutuelle ?

II. Chaque puissance sera-t-elle obligée de protéger le commerce général de tous ; ou pourra-t-elle employer en même tems une partie de ses armemens pour la protection de son propre commerce particulier ?

III. Si plusieurs de ces escadres combinées se réunissent ou, par exemple, un ou plusieurs de leurs vaisseaux, qu'elle sera la règle de leur conduite l'un envers l'autre ; & jusqu'où la protection neutre s'étendra-t-elle ?

IV. Il paroît essentiel de convenir de la manière dont se feront les représentations aux puissances belligérantes, si malgré nos mesures, leurs vaisseaux de guerre ou bâtimens armés continuent d'interrompre notre commerce en aucune manière. Ces représentations doivent-elles se faire au nom commun des puissances unies, ou chaque puissance défendra-t-elle seulement sa propre cause en particulier ?

V. En dernier lieu, il paroît essentiellement nécessaire de pourvoir à tout événement possible, le cas où l'une des puissances unies, se voyant forcée à des extrémités contre une des puissances actuellement en guerre, réclamerait l'assistance des alliés en cette convention pour lui faire rendre justice. De quelle manière cela peut-il se concerter le mieux ? Une circonstance, qui exige également d'être stipulée, c'est que dans ce cas les représailles ne se prendront pas au gré d'une telle partie lésée ; mais que le suffrage commun en décidera. Sans cela une puissance individuelle pourroit à son bon plaisir entraîner les autres, contre leur inclination & leurs intérêts, dans des extrémités désagréables, ou rompre toute la ligue & ramener les affaires

à leur état original ; ce qui rendroit le tout inutile & de nul effet ?

Notre cour a donné sur ces questions les éclaircissémens qui suivent.

I. Quant à la maniere dont la protection & l'assistance mutuelle sera donnée, elle doit être réglée par une convention formelle, à laquelle toutes les puissances neutres seront invitées, & dont le principal objet est d'*assurer la libre navigation aux vaisseaux marchands de toutes les nations*. Toutes les fois qu'un tel bâtiment aura constaté par ses papiers de mer, qu'il ne porte aucunes marchandises de contrebande, il lui sera accordé la protection de l'escadre ou des vaisseaux de guerre, sous l'escorte desquels il se sera mis, & qui empêcheront qu'il ne soit troublé dans sa navigation. Il s'ensuit delà :

II. Que chaque puissance doit concourir à la *sûreté générale du commerce* : En même tems, & pour mieux en remplir le but, il sera nécessaire de régler, par un article séparé, les endroits & les distances, qui seront jugés convenables pour la station de chaque puissance. Il résultera de cette méthode l'avantage, que toutes les escadres des alliés formeront une espèce de chaîne & seront en état de se secourir l'une l'autre ; l'arrangement particulier devant se réserver uniquement à la connoissance des alliés, quoique la convention dans tous ses autres points sera communiquée aux puissances belligérantes, accompagnée de toutes les protestations d'une neutralité rigoureuse.

III. C'est indubitablement le principe d'une *égalité parfaite*, qui doit régler ce point. Nous suivrons la maniere usitée à l'égard de la sûreté. Au cas que les escadres se rencontrent & livrent combat, les commandans se conformeront aux usages du service de mer, parce que, comme il a été observé ci dessus, la protection réciproque sous ces conditions doit être *illimitée*.

IV. Il paroît utile, que les représentations, mentionnées en cet article, se fassent par la partie lésée ; & que les ministres des autres

puissances confédérées appuient ces rémontrances de la manière la plus forte & la plus efficace.

V. Nous sentons toute l'importance de cette considération ; & pour l'éclaircir il est nécessaire de distinguer les cas. Si quelque-une des puissances alliées se laissoit entraîner par des motifs contraires aux principes établis d'une neutralité & d'une impartialité parfaite, qu'elle en violât les loix ou qu'elle en étendit les bornes, l'on ne sauroit certainement s'attendre que les autres puissances épouseroient sa querelle. Au contraire une pareille conduite seroit censée un abandon des liens qui les unissent : mais, si l'insulte faite à un des alliés est hostile aux principes adoptés & annoncés à la face de toute l'Europe, ou si elle porte l'empreinte de la haine & de l'animosité, inspirées par le ressentiment de ces mesures communes de la confédération, qui ne tendent qu'à établir, d'une manière précise & irrévocable, de loix pour la liberté du commerce & les droits de chaque nation neutre, l'on regardera alors comme un devoir indispensable des puissances unies, d'en faire une cause commune (sur mer seulement), sans que cela forme une base pour d'autres opérations, d'autant que ces liaisons sont purement maritimes, n'ayant d'autre objet que le commerce de mer & la navigation. De tout ce qui vient d'être dit, il résulte évidemment, que la volonté commune de tous, fondée sur les principes admis & adoptés par les parties contractantes, doit seule décider, & qu'elle fera toujours la base fixe de la conduite & des opérations de cette union. Finalement nous observerons, que ces stipulations ne supposent pas d'autre armement naval que celui qui sera conforme aux circonstances, suivant qu'elles le rendroient nécessaire ou qu'il en sera convenu. Il est probable que cette convention, une fois ratifiée, sera de la plus grande conséquence ; & que les puissances belligérantes y trouveront des motifs suffisans pour les porter à respecter le pavillon neutre & pour les empêcher de provoquer le

ressentiment d'une confédération respectable, fondée sous les auspices de la justice la plus évidente. & dont l'idée seule a été reçue avec l'applaudissement universel de toute l'Europe impartiale.

POLOGNE.

VARSOVIE (le 15 Août.) Le général Mokronowski, que le Roi avoit envoyé à Bialystock pour y recevoir le comte de Falkenstein à son passage, en est revenu pénétré de l'accueil gracieux de ce prince pendant le court séjour qu'il y a fait. — La tenue de la prochaine diète est aujourd'hui l'objet, qui occupe ici principalement l'attention publique; & l'on assure, qu'il arrivera quelques régimens pour maintenir le bon ordre durant cette assemblée. La tranquillité, avec laquelle s'est faite l'élection des députés au tribunal de la Pologne, paroît d'un bon augure; mais l'on craint, que la division des esprits n'éclate en Lithuanie, où la fameuse affaire du comte de Tyszenhausen servira encore à augmenter la fermentation. Quoique l'on eût assuré, que le comte Rzewuski, maréchal de cour de la Couronne, étoit déjà parti pour Grodno, son départ a été différé pour divers objets, qui étoient encore à régler relativement à cette affaire. Quelle qu'en soit l'issue, il n'est que trop certain dès-à-présent, que le Roi y fera une perte considérable.

Il est mort en la petite ville de Gemblin un Juif, négociant fort riche nommé Alryk.

Quelques semaines auparavant sentant sa fin approcher, & n'ayant pas de postérité, il fit un testament fort avantageux au païs, que les tribunaux ont confirmé & par lequel il distribua son bien en 6 parts, la 1^{re}. à son épouse, la 2^e. à ses parens, la 3^e. à ses amis, la 4^e. à la synagogue juive, la 5^e. au staroste de l'endroit, & la 6^e. à l'Eglise catholique.

ESPAGNE.

MADRID (le 12 Août.) Lors du passage de la cour à St. Ildephonse, elle s'arrêta un jour à l'Escorial, & il est à remarquer qu'à son arrivée en ce dernier endroit, on y fit la cérémonie de faire entrer le jeune Infant dans le temple par la porte principale. Par l'ordre de Philippe II qui en est fondateur, les princes de la Maison royale ne peuvent passer que deux fois par cette porte, une fois étant vivans & l'autre étant morts. Les Hieronymites, religieux de ce célèbre monastere, vinrent y recevoir S. A. R. avec la plus grande pompe.

Le comte d'Estaing, arrivé enfin de France, s'est rendu tout de suite à St. Ildephonse, où il a été présenté au Roi & à la famille royale. Le Roi l'entretint pendant fort longtems; & Sa Majesté, avant de le quitter, recommanda jusqu'à deux fois à l'ambassadeur de France, chez qui il loge, d'avoir soin de lui.

Don Barcelo fait construire des chaloupes canonnières, d'une forme nouvelle. Ces chaloupes portent un seul canon de 24 & de 30 liv.

Elles présentent si peu de surface au-dessus de l'eau qu'elles semblent ne craindre que la bombe. On en a fait l'essai ces jours derniers; deux de ces chaloupes canonnerent le mole de Gibraltar, & quoique l'on tirât sur elles plus de 500 coups de canon, elles ne furent point endommagées, & parvinrent à faire une brèche considérable; ce qui semble prouver qu'il ne sera pas aussi difficile qu'on le pense, d'emporter cette place. Il paroît néanmoins qu'on préfère le projet de la réduire par famine; on assure même qu'elle ne pourra plus tenir 6 semaines dès qu'il ne sera possible d'y rien porter; car depuis l'expédition de Rodney elle n'a pu être suffisamment approvisionnée, les bâtimens qui s'y glissent ne pouvant être complètement chargés, & dans un pays aussi chaud les provisions se corrompant promptement; il est donc évident qu'elle peut être réduite par famine, & qu'on ne peut tenter de la prendre, d'une autre manière, sans exposer la vie de beaucoup d'hommes. L'on croit pourtant que ce bloeus ne pourroit s'entreprendre qu'à la fin du mois prochain, ou au mois d'Octobre, à cause des chaleurs mortelles qui doivent se faire sentir dans ce climat de l'Europe le plus près de la Zone Torride; les troupes qui n'y sont pas accoutumées, n'y pourroient résister.

Lorsque le Roi d'Espagne se seroit ainsi rendu maître de Gibraltar, M^r. d'Estaing iroit en Amérique avec la moitié des 50 vaisseaux qui auroient servi à bloquer cette place, au cas qu'il y fût encore nécessaire & que l'armée combinée de cette autre partie du monde n'en

encore pu mettre les Anglois hors d'état d'y nuire aux Américains. — Une autre expédition , dont on dit que ce vice-amiral sera chargé avant de quitter les mers d'Europe , c'est d'aller à Lisbonne s'emparer de l'escadre du Commodore Johnstone , ainsi que des corsaires anglois , qui par les faveurs dont ils jouissent dans les états de Portugal , troublent le commerce des nations neutres , comme celui des Puissances en guerre ; la Reine de Portugal n'auroit peut-être pas à se louer d'une pareille ambassade. Il semble au surplus qu'il faudroit à cet égard réserver quelque chose à faire aux escadres de la neutralité armée.

En ce moment nous apprenons l'importante nouvelle , que les flottes d'Angleterre , destinées pour les Indes orientales & occidentales , sont tombées dans la flotte combinée , & que peu de navires ont pu s'échapper. Cette grande nouvelle est très-propre à amener un changement total dans l'état actuel des affaires guerrières & politiques.

CADIX (le 31 Juillet.) Le convoi , venu de Toulon , a mis à terre toutes les munitions navales & les autres objets , nécessaires à l'hôpital qu'on a établi ici pour les équipages françois près du port Ste Marie : il a apporté à la division de M^r. de Beauflët le complètement de vivres & les autres munitions , qui lui manquoient. Don Michel Gaston , qui est resté vers le cap Spartel avec 3 vaisseaux espagnols & 2 françois , vient de nous envoyer une prise , que nous croions à son lest. On a mis en carène deux vaisseaux de la flotte.

Suivant les ordres, que Don Louis de Cordova , directeur - général de l'armée navale , venoit de recevoir , il a fait voile ce matin avec la flotte à ses ordres , composée de six divisions & d'une escadre de réserve , laquelle a été augmentée jusqu'à deux divisions , outre plusieurs frégates , brulôts & autres bâtimens de moindre grandeur. L'uniti , frégate marchande angloise , qui étoit sortie de Gibraltar la nuit du 23 Juillet à la faveur d'un vent frais d'est , a été conduite en cette Baie le 25 , aiant été prise dans l'Océan par un des vaisseaux de guerre de l'escadre aux ordres du lieutenant-général Don Miguel Gaston.

Par la frégate du Roi , la Junon , qui est entrée dans ce port le 10 du courant , nous avons reçu des nouvelles des isles Philippines ; elle étoit sortie du port de Cavite , le 12 Janvier dernier , avec un chargement de diverses productions de cette partie des Indes-orientales , outre plusieurs curiosités &c. Les avis , qu'elle a apportés , contiennent entre autres des détails très-circonstanciés de l'état avantageux , où ces isles se trouvoient à l'égard de leur défense en cas d'attaque , particulièrement l'isle de Luzon , qui en est la capitale. Outre qu'on avoit parfaitement achevé toutes les fortifications de Manille & de Cavite , l'on avoit construit plusieurs nouveaux ouvrages & établi des batteries provisionnelles sur les avenues & à l'entour des deux places , à l'effet d'en rendre l'accès d'autant plus difficile à toute expédition ennemie. Le gouverneur Don Joseph Basco y Vargas avoit de plus sous ses ordres

environ 8 mille hommes , tant vieilles troupes que milices bien disciplinées , sans compter les renforts & les secours considérables de toute espece , qui doivent lui avoir été envoyés de la Nouvelle-Espagne sur la fin de l'année dernière & au commencement de la présente. Ainsi , si les ennemis effectuent le projet , dont ils se sont vantés , d'attaquer les Manilles , nous avons tout lieu de nous flatter qu'ils n'en retireront d'autre fruit que celui d'avoir été vivement repoussés.

CORDOUE (le 13 Août.) Sous un petit pont qu'on construit proche le couvent des Trinitaires de cette ville on a trouvé divers fragmens d'un édifice romain dont le pavé paroît incrusté d'émeraudes , de rubis & de topazes d'une grandeur passable ; mais en examinant bien , on reconnoît que ce ne sont pas des pierres fines , mais une simple pâte qui dénote que cela a été joint à quelque ouvrage magnifique , qui a péri par un incendie. Près de là on a découvert de très-grosses colonnes de marbre exquis , dont une est dédiée à Constantin le Grand ; & une statue du même Empereur de grandeur extraordinaire. On remarque que dans quelques écritures anciennes , qui y ont du rapport , on nomme la rue où on a fait ces découvertes , *la rue de l'illustre Palais*. Il s'offre aussi un champ vaste & curieux à l'observation des antiquaires , dans d'autres monumens précieux qui se découvrent dans les fossés que l'on ouvre pour les fondemens de quelques ouvrages commandés par le comte de Hordachuelos ; tels sont une multitude de colonnes , de bases , de chapiteaux

d'albatre & d'autres marbres très-fins , extrêmement beaux & d'une architecture excellente , qui dénotent les ruines de quelque temple ou palais somptueux. Les colonnes d'albatre sont cannelées & les chapiteaux sont supérieurement sculptés. Cette découverte comparée avec les passages de Seneque , d'Hircius & des autres écrivains qui ont fait mention du Prétoire , font présumer que ces morceaux en font les ruines. Dans un autre ouvrage que ce Seigneur fait faire , on a découvert l'escalier qui descendoit à l'amphithéâtre , qui étoit à l'endroit où est actuellement le couvent de Saint Paul. Le temple où les Romains adoroient leurs idoles , est contigu à cette maison & consacré à présent au Saint Esprit. Le couvercle du puits sert actuellement de mardelle de puits d'une maison particulière : on y lit ces paroles , *Puteal-Tadai* , & il est endommagé en plusieurs endroits par le frottement de la chaîne par laquelle on descendoit les criminels dans cette espece de prison , où ont été nos patrons Saint Aciscle & Sainte Victoire sa sœur. Celui qui a examiné ces excavations juge qu'on a à présent découvert les maisons du proconsul & des consuls provinciaux , l'amphithéâtre , le cirque , le quartier de la garde prétorienne , le temple de Minerve plus haut que le précédent , & il trouve que les auteurs les ont fort bien décrits.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 10 Août.) Le comte de Nesselrodt , envoyé de l'Impératrice de Russie , ayant reçu un exprès de sa cour , a notifié à

la Reine , qu'une escadre de vaisseaux de guerre de sa nation étoit déjà en mer , partagée en trois divisions , dont l'une étoit destinée à croiser dans la mer du nord , l'autre à établir sa station sur la côte du Portugal , & la troisième dans la Méditerranée. Sa Majesté a reçu cette communication d'une manière fort amicale.

Le 4 de ce mois , on a fait dans le palais des Neceffitades , l'ouverture de l'académie des sciences & arts , sous la présidence de S. E. Monseigneur le duc de Bragance , & du secrétaire M. de Barbacena ; il y eut un grand concours de personnes de tout état ; M^r. de Almeida , célèbre physicien & mathématicien , a prononcé à cette occasion un discours relatif à l'objet de l'institut. — On a ouvert les balots qui avoient été embarqués à bord du navire suédois , appartenant au neveu de Perez ; on y a heureusement tout retrouvé avec d'autres effets de contrebande pour plus de 1200 écus , que les brigands avoient mis & laissés dans ce bâtiment. — Le 7 de ce mois le feu prit , par la négligence d'un matelot , à un vaisseau suédois qui devoit faire voile pour Gênes ; malgré les peines qu'on s'est données pour le secourir , il fut en moins de 2 heures brûlé à fleur d'eau , sans qu'on ait pu sauver la moindre partie de sa cargaison. — Il est arrivé hier de Fernambuc deux gros bâtiments chargés en sucre ; le prix de cette denrée ne laisse pas d'être haut , malgré l'abondance qui nous en vient.

On a été étonné de la fin tragique du capitaine

pitaine Fabre , ci devant commandant la frégate françoise , les Etats-d'Artois : Cet officier , aiant été accueilli avec froideur par l'ambassadeur de France & par les négocians de la nation résidans dans cette capitale , s'est cassé la tête d'un coup de pistolet. On ne sçauroit que regretter le sort d'un commandant , qui s'étoit acquis ci-devant la réputation la plus distinguée , mais dont la conduite , en rendant son vaisseau à l'ennemi après une défense aussi foible que courte , contraste si fort avec la valeur & le déintéressement qu'on lui supposoit , qu'elle demeurera par sa mort une énigme inexplicable.

Il n'est plus permis aujourd'hui de former le moindre doute sur le manifeste de la Reine de Portugal , qui venge aux yeux de l'univers la mémoire des grands de son royaume & celle de ceux qui avoient été enveloppés dans leurs malheurs. Il n'y a que ceux , dont la plume vénale éprouveroit moins de peine à louer des scélérats qu'à célébrer un acte de justice , qui aient la témérité d'enlever aux plus illustres familles de Portugal la consolation de savoir que l'innocence de leurs parens a été reconnue après le plus mur examen. Si ce manifeste n'est pas plus répandu , il n'en existe pas moins ; il en a été envoyé des exemplaires à toutes les cours. La publication n'en est retardée que parce qu'il faut ménager l'honneur de quelques grands personnages impliqués dans cette ténébreuse intrigue.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 19 Aout.*) L'escadre du Roi leva le 8 de ce mois l'ancre de cette rade & passa le 10 le Sund, sans mouiller dans ce détroit : elle est composée des vaisseaux suivans : la Justice de 74 canons, monté par le vice-amiral Schindel, commandant de l'escadre ; cap. de Pavillon Krog ; la Princesse Sophie-Frédérique de 74, cap. Krieger ; la Jutlande de 70, cap. Kaas ; le Prince-Frédéric de 70, cap. Lous ; le Droit-d'Indigénat de 64, cap. Gerner ; la Wagrie de 64, cap. Bille ; le Dannebrog de 60, cap. Ellebracht ; la Groenlande de 50, cap. Bording ; avec 3 frégates, le Cronbourg de 36, cap. Ziervogel ; le Kiel de 36, cap. Tønder ; l'Alsen de 20 : cap. comte de Reventlau.

La ligne de Holstein-Glücksbourg étant éteinte par la mort du Duc Frédéric-Henri-Guillaume, ce duché retourne à la maison de Dannemarck, & c'est à cet effet qu'il se trouve actuellement à Schleswig une commission royale, composée du chambellan de Bardenfleth, de deux députés de notre chambre des finances & de M^r. Carstens, conseiller de conférence, & membre du grand conseil de Gottorp.

ELSENEUR (*le 12 Aout.*) Deux frégates angloises escortant 45 navires marchands de leur nation, sont arrivées ici le 7 de ce mois, & elles ont remis à la voile le 16, afin de ramener 12 autres bâtimens marchands

dans les ports de la Grande-Bretagne. Deux fregates françoises, l'une de 24 & l'autre de 20 canons, sont arrivées à Christiansand dans la Norvege, où elles ont amené cinq prises angloises, en déclarant qu'elles avoient fait plusieurs autres captures, dont elles avoient rançonné quelques-unes. Un petit bâtiment américain, chargé de tabac, & venant de Philadelphie, est aussi arrivé au même port. où il a déposé, qu'il croioit que quatre autres vaisseaux américains, dont il s'étoit séparé à une certaine hauteur, avoient pris la route de Marstrand.

I T A L I E.

R O M E (*le 17 Août.*) Le Pape vient de supprimer les canonicats des chanoines réguliers de Lateran à Lucques, & a assigné sur les revenus de leur église 60 écus par an à chaque prêtre, & 40 écus à chaque laïc. Ce qu'il y aura de surplus après les charges payées, sera appliqué au profit de l'université des études de cette république; S. S. laissant au choix de ceux de ces chanoines, qui ne voudront pas quitter l'habit, de se retirer dans d'autres monasteres hors de la république.

Le conseiller de Reffenstein vient d'acheter des héritiers du feu chevalier Mengs pour l'Impératrice de Russie un camaïeu, très-belle antique, de la grandeur d'une demi-piaïstre. Il représente Persée & Andromede (a)

(a) Le camaïeu est une pierre fine sur laquelle

15. Septembre 1780.

127

& a été vendu 1500 séquins, qui ont été payés par le banquier Gaspard Santini demeurant en cette ville.

FLORENCE (le 20 Août.) Le Grand-Duc, dont tous les édits immortaliseront la sagesse de son regne, & contribuent au bonheur constant de ses heureux sujets, voulant encore dégager leur commerce de toutes les entraves, vient d'abolir par un autre édit les statuts de la chambre du commerce, des arts, manufactures &c, sur-tout ce qui regarde la défense de vendre ou de contracter pour certaines marchandises sans le concours d'un courtier; car à l'avenir les gens de ce métier ne pourront exiger aucune récompense, s'ils n'ont été appelés par les parties intéressées; & vu l'inutilité de ces courtiers pour les grains, S. A. R. veut qu'à l'avenir leurs places soient supprimées. — Notre Souverain voulant pareillement que tous ses sujets puissent vivre de leur propre industrie, a fait supprimer la fabrication & la vente de l'eau de vie & autres liqueurs qui s'étoient faites jusqu'ici sous le nom de l'administration générale des revenus royaux.

Selon plusieurs avis de l'état de Venise, tout y est dans la plus grande consternation, & l'on y arrête très-souvent quelques mem-

quelle se trouvent des représentations de paysages & autres figures par un jeu de la nature; par conséquent le bijou que vient d'acquérir Mr. de Reffenstein, n'est point un *camayeu* proprement dit.

II. Part.

I

bres de la noblesse. La raison de ce procédé est tenue fort secrète. Il n'y a pas long-tems qu'il fut publié par un héraut d'armes une défense à qui que ce soit de parler publiquement de ce qui se passoit dans le pais, ou d'en donner des nouvelles à l'étranger. Personne ne sait ce que sont devenus les Pisanini, Contarini & autres de leurs adhérens; & on ne le saura pas de sitôt.

NAPLES (le 15 Août.) Le prince di Stigliano, ci-devant vice-roi de Sicile, ne fut pas plutôt descendu du vaisseau qui l'avoit amené de Palerme, qu'il se rendit au palais royal de Mergelina pour y faire sa cour à Leurs Majestés, qui l'ont reçu avec une distinction toute particulière. Le 7 au soir, S. E. reçut dans son hôtel les complimens de la haute noblesse qui s'y étoit rendue en foule.

— Une de nos polacres de Sorrento, capitaine Cassieri, partie de Londres avec diverses marchandises, a été attaquée dans les mers d'Espagne par un corsaire algérien, & quoique son équipage fût peu nombreux, non-seulement il fit une vigoureuse résistance, mais il fut sur le point d'obliger les corsaires à se rendre, en ayant tué un grand nombre. Cependant le malheur voulut qu'un rénégal jettât sur notre bâtiment une bombe, qui en éclatant mit le feu à celles que nous tenions prêtes pour notre défense. Cet incendie occasionna la mort de plusieurs gens de l'équipage, & les autres hors d'état de se défendre, furent faits esclaves. Ledit Cassieri étoit la terreur des Barbaresques, d'autant

que les Sorrentins sont tous des marins braves & intrépides. — Trois galeres de Malte vinrent mouiller le 3 à l'île de Procida, & continuèrent peu après leur route vers les côtes de l'Etat-ecclésiastique pour y prendre M^{sr}. Labini, nouvel évêque de Malte, où ils doivent le transporter. — Un exprès venu de Sicile, a donné l'avis qu'un corsaire algérien s'étoit emparé dans ces mers d'un bâtiment de Procida, chargé d'orge pour cette capitale. Surquoi deux de nos galiotes, aux ordres de Dom Thomas Lopp, s'étoient mises à sa poursuite, l'avoient rejoint à 30 milles du port d'Agosta, repris le bâtiment, coulé à fond le corsaire barbaresque & fait esclaves 16 Turcs; ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Reis dit, qu'il avoit été pris il y a quelques années par le général Acton, étant alors commandant de la marine de Toscane. Le bâtiment a été rendu au propriétaire & les esclaves conduits à Messine pour y faire la quarantaine. — Par plusieurs lettres écrites de l'île de Zante à nos négocians, on a l'avis que M^r. Demetrius Comnène, capitaine de cavalerie au service de France, y est arrivé, ayant quelques personnes à sa suite. Le souvenir qui ne s'est point encore effacé dans ces contrées, de cette ancienne & illustre famille, qui se réfugia dans le sein du christianisme après la perte de l'empire de Trébifonde, a tellement intéressé pour sa personne, que le provéditeur vénitien lui a fait l'accueil le plus distingué, ayant invité à son occasion la principale no-

bleffé de l'endroit, charmée de revoir un re-jetion d'une maison qui fait époque dans l'histoire des Grecs. On raisonne diversement sur l'objet de son voyage, sans connoître peut-être le véritable; mais il paroît qu'il continuera sa route vers Constantinople.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 21 Août.*) La nouvelle, qu'un exprès de la part du comte de Metternich, commissaire impérial, apporta hier avant-midi, que Mgr. l'Archiduc Maximilien avoit été élu unanimement coadjuteur de Cologne, fut confirmée peu après par le baron de Belderbusch, neveu du commandeur de ce nom, premier ministre de l'Electeur. — Le 14 Mde. l'Archiduchesse Marie-Christine est arrivée avec M^{gr}. le Duc Albert de Saxe-Teschen au château de Schoenbrunn. Le lendemain vers les 5 heures du soir, les ambassadeurs & ministres étrangers s'y rendirent pour complimenter Mgr. l'Archiduc Maximilien sur son élection à la coadjutorerie de l'électorat & archevêché de Cologne. Sur les 7 heures, il y eut grand appartement, où une nombreuse noblesse des deux sexes se trouva en grand gala. — Nous avons eu le bonheur de voir arriver le 20 de ce mois à 5 heures du matin l'Empereur, revenant de son voyage de Pétersbourg en parfaite santé; ce Monarque après s'être arrêté un peu au palais de cette résidence, se rendit d'abord à Schoenbrunn pour

se présenter à l'Impératrice son auguste mere, ainsi qu'à la famille royale, dont il fut reçu avec la plus grande tendresse après une aussi longue absence. — Il est arrivé de Bruxelles un courier avec le testament du feu Duc Charles de Lorraine qui , à l'exception de quelques légs, a nommé l'empereur son héritier universel. Ce prince laisse à l'auguste chef de l'empire, deux capitaux considérables, une superbe galerie de peintures, une collection de médailles les plus rares & au-delà d'un million en bijoux, indépendamment de deux palais magnifiquement meublés, l'un dans la ville & l'autre à la campagne, à l'usage des gouverneurs qui doivent lui succéder.

Par ordre de l'Impératrice-Reine , on a travaillé dans la manufacture de porcelaine , établie en cette capitale, à un ornement d'autel en porcelaine , destiné en présent au Souverain Pontife , & qui est déjà emballé. Cet ornement magnifique consiste en un Crucifix & les statues des XII Apôtres, chacun de la hauteur d'une aune , ainsi qu'en deux vases de pareille matiere.

Le cardinal Herzan qui est encore en cette ville, donne tous les jours des conférences sur les matieres ecclésiastiques à Mgr. l'Archiduc Maximilien , coadjuteur de l'archevêché de Cologne & de l'évêché de Munster. Son Emin. doit pour la fête de Ste. Thérèse, Patronne de notre Souveraine, conférer les trois grands ordres à ce prince, qui ce même

jour dira sa première Messe, & pourra donner la communion à son auguste mère.

L'Impératrice-Reine, protectrice des talens & des vertus, vient d'ordonner une solennité dans l'université de Prague, qui y a eu lieu le 22 Juillet dernier. Elle a consisté en l'érection d'un monument de marbre en l'honneur de feu Joseph Stepling, jésuite, président & directeur des sciences en cette université, dont il a soutenu la gloire par ses connoissances, qu'il a édifiée, par ses exemples, & qu'il a enrichie par ses libéralités. L'inscription latine, gravée sur ce monument, honore autant l'Auguste Souveraine qui l'a fait ériger, que le savant qui en est l'objet. En voici la traduction. *L'Impératrice-Reine, Marie-Thérèse, recommande à la postérité la mémoire & l'exemple de Joseph Stepling, qui a si bien mérité des sciences & de cette université.* — Selon des avis de la Carinthie, les Dames du couvent de Mæhrenberg ont essuyé un grand malheur le 30 du mois dernier. Leur beau chapitre, leur église & leur ferme se trouverent de deux côtés à la fois toutes en feu, qu'un scélerat y avoit mis. Les flammes s'étendirent si rapidement & les secours furent si inefficaces que le tout fut réduit en cendres. Les dames furent obligées de se sauver chez les bourgeois, où elles logent trois à quatre ensemble. — Des lettres de Bulgarie portent, que la peste qui avoit fait beaucoup de ravages à Constantinople, s'étoit aussi manifestée à Andrinople, où cependant peu de personnes qui en étoient at-
taquées

taquées, en mouroient. En conséquence nos garnisons postées sur les frontières de l'Esclavonie ont reçu ordre de veiller soigneusement sur les rives de la Save, afin que toute la communication y soit coupée & le passage refusé à tous les étrangers, venant de Turquie & qui voudroient entrer sur nos frontières. — Tous les avis de Buckovine confirment que dans la montagne de Lessuli on a trouvé beaucoup de parcelles d'or & d'argent, & qu'on s'en promet plus que des mines de Czewczin qu'on a commencé depuis peu à exploiter en Gallicie.

Il est mort depuis peu deux généraux d'un rang distingué au service de Leurs Majestés. Le premier est le baron Philippe-Louis de Moltke, conseiller-privé actuel, chambellan, membre du conseil aulique de guerre, feld-maréchal des armées impériales & royales, colonel-proprétaire d'un régiment d'infanterie &c. qui est décédé ici le 26 Juillet, à l'âge de 94 ans: l'autre est le comte Alexandre de Guasco, général d'infanterie, gouverneur d'Ostende, chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse &c. Ce général qui a servi dans la guerre de 1756 avec la plus grande distinction, mourut à Prague le 30 Juillet à l'âge de 66 ans.

BERLIN (le 20 Août.) Le Roi, suivant les derniers avis de la Silésie, est heureusement arrivé en cette province & s'y occupe à présent tant de l'inspection des forteresses que de la revue particulière des régimens, qui y sont repartis. Le Prince de Prusse continue son séjour

jour à Koenigsberg , où on lui a donné le divertissement d'une chasse aux élans : l'on avoit précédemment rassemblé pour cet effet dans un bois voisin un grand nombre de ces animaux.

La réforme des avocats , projetée depuis la nomination de M^r. de Carmer à la dignité de grand chancelier , a déjà été entamée par celle des avocats aux justices municipales de Berlin : le nombre en a été réduit de dix-huit à dix. Ceux qui sont admis devant le tribunal de la chambre éprouveront bientôt la même réduction , qui s'étendra successivement à toutes les juridictions supérieures & inférieures des différentes provinces de la Monarchie Prussienne. L'affaire du meûnier Arnold , qui a le plus contribué à fixer de nouveau l'attention du Roi sur l'administration de la justice dans ses états , a entraîné , d'un autre côté , un mal , auquel S. M. vient également de porter remède. Les gens du peuple , particulièrement les paysans , frappés de la réparation éclatante faite au meûnier Arnold , & informés du desir de notre Monarque , que les plaintes de tous ses sujets fussent écoutées sans acception de personnes , abusèrent bientôt de ces intentions du Souverain , en formant des griefs imaginaires contre leurs supérieurs & en importunant le Roi & ses ministres de toute sorte de plaintes mal-fondées. Pour couper court à cet abus , le tribunal de la chambre vient de publier la notification suivante.

Sa Majesté le Roi de Prusse , &c. &c. notre très-gracieux Souverain , a témoigné , dans un

Ordre du cabinet adressé à son grand chancelier, son déplaisir sur les plaintes mal-fondées, que les gens du peuple, particulièrement ceux de la classe des payfans, continuent de lui porter : Et elle a ordonné en conséquence, que ceux qui excitent ces gens à s'opposer à ce qui est de leur devoir & à entreprendre des procès, & qui par ce procédé ont souvent en vue de gagner de l'argent aux dépens d'hommes simples, seront sévèrement punis. Attendu donc qu'en conséquence de cet Ordre très-gracieux il a été enjoint, par un rescrit en date du 8 Août 1780, au tribunal de la chambre, de faire remplir efficacement les sérieuses intentions de S. M. à cet égard ; d'obliger rigoureusement ceux qui portent des plaintes notoirement mal-fondées & injustes, & qui les réitérent, quoiqu'il y ait déjà été répondu d'une manière détaillée & bien fondée, à découvrir ceux qui se sont prêtés à faire leurs écritures de plainte & à leur donner conseil ; de faire à l'égard de ces derniers, des recherches avec tout le soin possible ; de faire d'abord arrêter ceux qui seront trouvés coupables d'être les auteurs de ces écrits repréhensibles, & de leur faire faire leur procès par l'office du fisc ; de prononcer ensuite contre eux soit la peine des travaux publics aux forterefès, de l'emprisonnement dans une maison de force, ou autre peine corporelle suivant l'exigence du cas : A ces causes l'on notifie publiquement par la présente la sus dite ordonnance royale ; & l'on avertit sérieusement tous ceux qui se sont mêlés jusqu'ici de faire de pareilles écritures repréhensibles ou de donner de pareils conseils, de s'abstenir désormais d'une occupation aussi honteuse & punissable, sous commination qu'en cas de contravention ils doivent s'attendre à subir les peines corporelles les plus rigoureuses, celle des travaux publics, ou de l'emprisonnement dans une maison de force L'on prévient aussi expressément par la présente les bourgeois, payfans ou autres sujets, ainsi que leurs familles, de s'abstenir non seulement de toute résistance contre ceux qui leur sont proposés, contre les propriétaires des biens fonds ou

ils demeurent, contre leurs Seigneurs-justiciers, magistrats ou autres officiers, ainsi que contre les jugemens rendus en leur faveur, sous peine de la condamnation à l'emprisonnement ou aux travaux publics, statuée par l'édit du 7 Décembre 1775, mais aussi de ne plus s'adresser désormais dans les affaires juridiques, où ils croiront avoir besoin de lumières & d'avis, à des conseils aussi misérables & ignorans; mais de s'annoncer convenablement aux collèges du pays à ce préposés: Ce à quoi chaque'un pourra se conformer.

Fait à BERLIN le 16 Août 1780.

Signé Le Tribunal de la Chambre.

Le Roi a reçu ces jours derniers de Rome un monument allégorique très - remarquable, faisant allusion à la paix de Teschen: C'est un bas-relief en stuc, représentant l'Empereur & le Roi, vêtus à la romaine & debout auprès d'un Autel, sur lequel ces deux Monarques se présentent la main. Derrière eux se trouve la renommée, qui leur pose à chacun une couronne de laurier sur la tête. Du côté de l'Empereur on voit un prince avec un lion, & de celui du Roi un autre prince, tous les deux en habits électoraux, à l'exception de la draperie qui est à la romaine, & tous les deux tenant un bassin à la main, sur l'un desquels on remarque une branche d'olivier. A l'extrémité on découvre la déesse de la paix, fermant le temple de Janus & foulant aux pieds la Discorde, dont le flambeau est à demi éteint. A côté de ces deux figures se trouve la constance sous celle d'une femme. Du côté du Roi une muse présente trois génies, figurant la sculpture, la musique, & la poésie, par un buste, une lyre, & un rouleau de parchemin.

Des deux côtés se trouvent plusieurs autres personnes , figurant sans doute les nations de la terre , leur admiration , leur allegresse , & leur reconnoissance. Une de ces personnes montre de la main les deux grands Personnages à son enfant , par lequel est désignée la postérité. Au bas on lit : *Alexander Trippel inventor , in Româ 1778*. Cet artiste , qui est sans doute Allemand d'origine , a exécuté ce beau monument dans le meilleur goût antique.

BONN (le 15 Août.) S. A. Emin. l'Electeur notre Souverain a ordonné de solennelles actions de grâces pour la double élection de M^{sr}. l'Archiduc Maximilien d'Autriche , en qualité de coadjuteur de l'electorat de Cologne & de la principauté de Munster. Cette cérémonie eut lieu le 21 dans la Collégiale , dite de Munster , & fut annoncée la veille & le jour même par le son de toutes les cloches. Ce prince se rendit à la dite église dans une voiture de gala , suivi de toute sa cour , & escorté par ses gardes du corps , & y assista en habits pontificaux sur un trône érigé près du maître-autel , à une Messe solennelle & au *Te Deum* qui furent chantés en musique : tout le clergé , ainsi que les Ordres religieux , la haute noblesse , le magistrat , tous les corps de métier & grand nombre d'Etrangers s'y trouverent , tant pour remercier le Ciel d'une élection si désirée , que pour le supplier de conserver les jours de ce digne Souverain & ceux de son auguste successeur. La garnison qui étoit en parade fit plusieurs décharges de sa

mousqueterie , auxquelles répondit le canon de nos remparts. — Le même jour à une heure après midi , S. E. M^r. le comte de Metternich , nommé commissaire impérial pour cette double élection , se rendit à la cour avec un train magnifique pour prendre congé de S. A. Emin. l'Electeur , qui lui remit ses lettres de recreatede , en le remerciant dans les termes les plus flatteurs de ses peines & de ses soins infatigables pour amener aussi heureusement les choses au point qu'il avoit désiré , & lui fit présent d'une bague garnie de brillans , dont l'un pèse au-delà de 30 grains. Ce prince fit remettre aussi à la comtesse son épouse un collier en forme de chaîne d'or , toute montée en brillans , une montre , une tabatiere & des bracelets. — Le Général-major baron de Stael qui a apporté la nouvelle de l'élection de Munster , reçut à son arrivée une bague magnifique des mains de l'Electeur , qui en considération de ses longs services le nomma en outre lieutenant-général des troupes de la principauté de Munster. Tous les avis qui en sont venus , annoncent la joie qui régné dans cet état depuis l'élection de M^{sr}. l'Archiduc Maximilien & les fêtes brillantes qui y ont été données à cette occasion. — La protestation que 15 chanoines avoient formée d'abord contre le projet d'un coadjuteur , & que plusieurs gazettes ont rapportée comme une chose extrêmement importante , est tombée dans l'oubli , & ces mêmes chanoines se sont rendus à l'unanimité du vœu public.

MUNICH (le 25 Août.) Le 13 de ce

mois il s'éleva ici un orage affreux. Deux maisons furent brûlées près de la ville, une femme fut tuée par la foudre descendue par le tuyau de la cheminée ; mais nulle part il n'y eut plus de ravage que dans le voisinage des conducteurs. Celui qui est arboré sur l'observatoire d'Osterwald, ne tarda pas d'attirer la matière électrique, qui s'éloigna tout-à-coup du fil d'archal, & se jeta à 20 pas delà dans une maison qu'elle ravagea entièrement (a).

SPA (le 25 Août.) Le comte de Haga paroît toujours s'amuser bien ici : aiant demandé depuis peu à un de ses gentilshommes le jour

(a) Voyez la gazette allemande de Francfort du 25 Août. Je ne fais s'il y a un événement plus propre à confirmer ce que j'ai dit tant de fois des conducteurs (15 Fév. 1778, p. 274 & autres là même). Le périodiste, qui rapporte cet événement, se contente d'en conclure, que le conducteur ne garantit pas les maisons voisines. Mais il étoit plus naturel d'en conclure 1°. Qu'il expose ces maisons au plus grand danger. 2°. Qu'il ne garantit pas plus, qu'au contraire il expose au même danger les édifices sur lesquels il est placé, puisque la foudre peut s'écarter de 20 pas d'un côté comme de l'autre. 3°. Que ce danger est ordinairement plus grand à l'égard de l'édifice même sur lequel le conducteur est placé, qu'à l'égard des autres, à raison de la plus grande proximité des métaux de tout genre dont son intérieur & son extérieur même est rempli. 4°. Qu'une maison qui auroit des écuries, des granges ou d'autres édifices détachés, ne peut être armée d'un conducteur, à moins qu'on ne soit bien résolu de donner ces bâtimens accessoires en proie au feu du ciel, &c. &c. &c.

Cælum ipsum petimus Stultitiâ. H. odè. 2.

du mois, & celui ci le lui aiant dit, le Monarque lui repliqua : *Je n'ai donc qu'autant de jours*, qu'il spécifia, *à jouir du plaisir de vivre comme un particulier* ; cette replique peut donner un vaste champ aux réflexions. — Madame la Margrave de Brandebourg-Bareith qui est ici sous le nom d'une comtesse de Hohenzollern, donna le 19 à la Sauveniere un souper à l'auguste Voïageur, en mémoire de l'heureuse révolution opérée en Suede à pareil jour l'an 1772. Tous les seigneurs Suédois & une grande partie des Dames & seigneurs qui se trouvent à nos eaux, y furent invités : la table étoit de 60 à 70 couverts. Il n'auroit rien manqué à cette fête charmante qui n'avoit été préparée qu'en deux fois 24 heures, si toute la journée n'avoit pas été humide ou pluvieuse. L'allée qui aboutit à la Sauveniere étoit éclairée par plus de deux mille lampions & ornée de festons & de guirlandes entrelacées des fleurs les plus belles. La salle de verdure qui est au-dessus de la fontaine en étoit toute décorée & on l'avoit destinée à ce brillant souper ; mais la pluie continuant avec trop de force, on dressa les tables sous la galerie. Au fond de la salle on avoit ménagé une très-belle perspective au moien des arcades ornées de lampions. Dans ce lointain enchanteur on voïoit un obélisque, également garni de lampions & au-dessus duquel brilloient le chiffre & les armes de Suède avec la devise ordinaire du Roi : *Concorde & Fidélité*. Les bois des environs retentissoient des plus belles fanfares, & la fête ne finit

que vers les trois heures du matin , tems auquel l'assemblée se sépara extrêmement satisfaite du bon ordre & de la magnificence qui y avoient régné , mais encore plus de la bonté & de l'affabilité de l'illustre Comte de Haga. — Madame la Margrave de Brandebourg-Bareith doit , dit-on , rester encore ici jusqu'au 4 du mois prochain. On assure que le général en chef comte Alexis Orlov ira dans peu faire un voiage en Angleterre.

P A Y S - B A S.

AMSTERDAM (le 25 Août.) L'activité avec laquelle on ne cesse de s'occuper de l'équipement de notre flotte , fait présumer qu'elle pourra être en état de mettre en mer vers la fin de ce mois , à moins qu'on ne juge à propos d'en différer le départ , jusqu'à ce que le traité avec la Russie ait été signé. — Trente-six vaisseaux hollandois , qui ont été à la pêche de la baleine au détroit de Davis , sont tous de retour au Texel , & ont pris 90 baleines , qui ont produit 4197 tonnes de lard.

LA HAYE (le 30 Août.) Les négocians Jean Texier & compagnie , d'Amsterdam , ont présenté le 9 de ce mois , aux états-généraux , une requête portant en substance , que ne pouvant plus s'exposer à faire le commerce maritime , les supplians avoient résolu , afin de se mettre en état d'exécuter les commissions de leurs amis chez l'étranger , d'envoier par terre en France , par la route

du Brabant, les charges importantes de chanvre & de cuivre qui leur étoient demandées, & qu'ils continueroient de se servir de cette voie, quoique sujette à des frais bien plus considérables, jusqu'à ce que les forces navales de ces provinces fussent mises en état de donner une liberté non limitée au commerce de cette république. Qu'en conséquence divers navires hollandois que les supplians avoient fait charger de ces sortes d'effets à Pétersbourg & à Hambourg, devoient en arriver dans peu dans ce pais, d'où les supplians étoient dans l'intention de les expédier par des barques pour Gand & delà par terre pour la France. Par les raisons alléguées dans ladite requête, les supplians demandent qu'il plaise à L. H. P. d'exemter des droits d'entrée, de sortie & de *transit*, les charges de chanvre & de cuivre que les supplians attendent par les navires susdits, & qu'ils sont dans l'intention d'expédier directement par le Brabant pour la France, sous les restrictions que L. H. P. trouveront convenables, suivant leur sagesse.

Nous sommes aujourd'hui instruits à n'en plus douter, que la cour de Vienne a accordé au comte de Proli un octroi pour 20 ans afin de former une nouvelle compagnie des Indes. Suivant les dernières lettres de Vienne les articles & conditions dudit octroi n'y avoient point encore été imprimés, ni publiés; & ils ne le feront qu'après le retour de M^r. Boltz, qui le premier a entrepris avec succès sous pavillon autrichien le voyage des Indes, & qui est attendu dans deux mois de retour à Trieste.

avec

avec un navire neuf acheté aux Indes & très-richement chargé.

BRUXELLES (*le 31 Août.*) Albert-Louis des comtes de Lichtervelde, nommé par S. M. évêque de Namur, Suffragant de l'archevêché de Cambrai, a été sacré le 27 de ce mois par M^{gr}. le Nonce du St. siège dans sa chapelle domestique, assisté de MM. les évêques de Gand & de Bruges. Après la cérémonie M^{gr}. le Nonce donna un grand repas.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 27 Août*) Le 15 de ce mois on a célébré à Windsor l'anniversaire de la naissance du Prince de Galles, héritier apparent du trône, qui aiant ce jour-là 18 ans accomplis, entroit dans cette espece de majorité conditionnelle fixée par un acte de George II, à l'âge de 18 ans, dans le cas où le Trône seroit vacant, c'est-à-dire, que si l'Angleterre avoit le malheur de perdre le Prince actuellement régnant, le Prince de Galles ou Dauphin prendroit les rênes du gouvernement & il n'y auroit point de régence, au lieu qu'il y en auroit eu une si ce revers national étoit arrivé plutôt. — Les trois régimens des gardes, infanterie, qui campoient depuis les derniers troubles dans le parc de St. James, ont levé ce camp le 15 de ce mois & sont rentrés dans leurs quartiers respectifs. Il n'y a plus de corps-de-garde extraordinaire ni dans la Cité de Londres, ni dans aucune autre partie de cette capitale, si-

I. Part.

K

non

non un à la banque , qui y sera permanent désormais , & un autre à la source de la rivière - Neuve , qui fournit Londres d'eau-douce , vu que l'on prétend que la destruction des ouvrages , qui remplissent les conduits de cette source , entroit dans le plan secret des chefs de la sédition. C'est du moins une des assertions , que mylord Loughborough a cru pouvoir avancer dans son discours d'ouverture pour le jugement des prisonniers , accusés d'avoir eu part au tumulte dans le bourg de Southwark. Il y a eu encore le 9 une exécution de 4 hommes & 2 femmes. Suivant un tableau qu'on voit des jugemens rendus contre les séditeux , il en a été jugé dans Londres & Middlesex 84 , dont 50 ont été absous & 34 condamnés ; de ces derniers 19 ont été exécutés , & 15 ont obtenu un répit : dans le comté de Surrey ou le bourg de Southwark , de 50 prisonniers jugés , 6 ont été exécutés , 18 ont eu du répit , & les autres ont été absous. On dit que le lord Georges Gordon restera en prison jusqu'en Novembre , ou au moins jusqu'à l'ouverture du parlement. Si la chambre , dont il est membre , voit lieu à quelque accusation , il sera vraisemblablement détenu jusqu'à la fin de la session , pour être jugé par les lords.

Une personne qui a apporté des dépêches de M^r. Cumberland , vient de repartir pour Madrid. Cependant on défavoue à la cour que M^r. Cumberland soit chargé directement ou indirectement de quelque commis-

15. Septembre 1780.

145

Non, & il est aisé de se convaincre du peu de confiance qu'il faut mettre dans le succès de cette négociation, par le coup de vigueur que vient de faire Don Cordova en enlevant nos flottes pour les deux Indes. Cette accablante nouvelle vient d'être annoncée dans nos papiers publics de la manière suivante.

Le 28 Juillet les vaisseaux suivants appareillerent de Portsmouth sous l'escorte du Buffalo & de l'Inflexible de 64 canons chacun, du Ramillies de 74, des frégates la Southampton & la Thetis de 32 canons chacune. Le Royal-George pour Madras & le Bengale, le Monstuart, *idem*; le Gatton pour Ste. Helene & Bencoolen; le Godfrey pour Bombay, l'Hilfborough pour Madras & le Bengale, en tout 5 vaisseaux de la compagnie des Indes Orientales; 13 vaisseaux destinés pour la Jamaïque; 18 pour les îles-sous-le-Vent, & enfin 28 pour Madere, New York & la Caroline.

Le 4 Août le Buffalo & l'Inflexible les laissèrent en bon état à la hauteur du cap Finisterre & revinrent: le 7 la flotte combinée, consistant en 40 voiles environ, appareilla de Cadix: très-tard dans la soirée du 8, le Commodore (cap. du Ramillies) eut connoissance de 7 voiles qu'il ne crut point ennemies, en sorte qu'il ne changea pas de route. Le 9 il vit tout son convoi enveloppé par la flotte combinée qui formoit un croissant, il donna le signal de *sauve qui peut*; mais il étoit trop tard: le cercle étoit presque formé, le calme presque plat: le Ramillies, les deux frégates, & deux navires nommés la British Queen & la Fanny, eurent seuls le bonheur d'échapper à force de voiles; comme ils ont dû se rendre à Madere, la premiere malle qui arrivera de cette île apportera, sans doute, la confirmation de ce désastre, dont on a fait l'évaluation suivante.

Les 5 vaisseaux de la compagnie des Indes orientales, lesquels ne sont jamais assurés, 445 mille livres sterling . . . 445,000

Les 57 des Indes occidentales, dont quelques-uns sont assurés, dit-on, chez l'étranger . . . 805,000

Le montant de l'engagement payé aux troupes qui étoient à bord . . . 12,000

Prix des armes & accoutremens desdites troupes. . . 8,400

Entretien des prisonniers pour trois mois seulement, matelots . . . 4,873

Troupes de terre . . . 2,730

Total, . . . 1,278,003

Quelques papiers portent la perte en argent à un million & demi sterl. mais tous s'accordent à regarder cette perte comme la moins fâcheuse ; voici le pire du calcul.

A bord des 5 vaisseaux de la compagnie, 560 matelots, 4 compagnies de troupes de terre allant à Bombay, montant à 300 ho. officiers non comoris. . . 860

Sur les vaisseaux destinés pour la Jamaïque, le régiment de volontaires, embarqué à Portsmouth, pour la défense de cette Isle. . . 860

Sur les vaisseaux destinés pour New York, un régiment de Hessois. . . 800

Matelots à bord de la flotte des Indes occidentales. . . 624

Total. . . 3144

Il est aisé de prévoir combien ce coup fera sensiblement senti par-tout où le secours que portoient ces deux flottes sont impatientement attendus ; la Jamaïque d'un côté, l'Amiral Rodney de l'autre, &c. &c. Indépendamment de 20 mille liv. sterl. en especes, les 5 vaisseaux de la compagnie avoient à bord 18 mille armemens complets d'armes ; 2 mille tonneaux

15. Septembre 1780.

147

de poudre étoient embarqués pour Antigua , ainsi du reste.

Le 19 la cour reçut avis que l'amiral Geary , avec la plus grande partie de la grande flotte qui a croisé pendant quelques mois sur la côte de France pour y attendre l'ennemi , étoit rentré à Spithead pour faire de l'eau & rafraîchir les équipages , où il y a beaucoup de malades. Cette flotte remettra en mer dans peu de jours , & en attendant , on en détachera douze vaisseaux de ligne pour observer un certain nombre de vaisseaux ennemis sorti de Brest depuis quelques jours & croisant à l'entrée de la Manche.

La frégate la Flore , montée de 26 canons de 18 livres , de 14 de neuf livres , & de 4 obusiers de dix-huit , s'est emparée le 10 de la frégate françoise la Nymphé , de 26 canons de douze livres & de 6 canons de six ; ce qui donnoit un grand avantage à la première. — La frégate françoise le Choiseul de 32 canons , a échoué à Ouessant.

Copie d'une lettre du capitaine Mac-Bride du vaisseau de S. M. le Bienfaisant , à Mr. Stephens ; datée à la mer le 13 Août 1780.

Monsieur , je vous ai mandé pour que L. S. en soient informées quelle étoit la nature des avis que j'avois reçus en arrivant à Cork & celle des mesures que je me propoisois de prendre en conséquence : le Charon arriva le 11 courant , le lendemain je mis à la voile avec le convoi , ayant pour conserves le Charon , la Licorne & le Hussar : comme plusieurs des navires du convoi , étoient encore dans le port , j'ordonnai à la Licorne & au Hussar de rester à l'entrée pour les dépêcher , tandis que le Bienfaisant & le Charon étoient en panne avec ceux qui étoient sortis : au point

du jour nous nous trouvions avancés jusqu'au Old Head (la vieille tête) de Kinsale (à 4 lieues de Cork) lorsque j'aperçus au sud-est un grand vaisseau donnant chasse à quelques navires du convoi, nous le chassâmes promptement à notre tour, ayant le Charon pour conserve : nous avions perdu de vue les deux autres frégates qui étoient encore devant Cork : à sept heures & demie environ nous nous trouvâmes à portée de l'ennemi, & ce qui est assez singulier, c'est que l'action commença de part & d'autre avec la mousqueterie : l'ennemi hissa pavillon anglois & continua son feu : je me déterminai à faire la même chose : en passant l'un devant l'autre à la portée du pistolet nous nous parlâmes quelques tems, & en conversant, nous portâmes de si près sur son avant, qu'il ne pouvoit faire usage des canons de cette partie de son vaisseau, ni nous de ceux de l'arrière : sachant avec certitude à quel vaisseau j'avois à faire, j'ordonnai que l'on commençât à faire usage des petites armes de la dunette : l'ennemi fit la même chose & hissa son véritable pavillon ; il s'écoula un peu de tems avant que je pusse régler mes voiles & donner une position à mon vaisseau ; l'ennemi étoit déterminé à l'abordage & manœuvroit de manière à favoriser son dessein ; c'étoit une tentative hardie, mais qui ne réussit pas ; après une heure 10 minutes de combat vif, ayant ses agrès & ses voiles criblés, 21 hommes tués & 25 blessés, il amena pavillon ; c'étoit le Comte d'Artois montant 64 canons ayant au-delà de 644 hommes d'équipage, vaisseau de guerre, armateur commandé par le chevalier de Cionard lieutenant de vaisseau, légèrement blessé dans le combat : ses deux frères, l'un col. & l'autre col. en second dans la légion Irlandaise qui porte leur nom (a), sont à bord ainsi qu'un lieutenant Perry du Monarch, & les gens qui avoient été pris à bord de la Margarita. Le

(a) Ces habiles marins s'étoient distingués depuis peu par plusieurs prises. 1. Nous p. 577.

15. Septembre 1780.

149

Bienfaisant a eu 3 hommes tués, 22 blessés; ses manœuvres coupées en pièces, mais ses mâts n'ont pas reçu de dommage essentiel: il y a eu un homme légèrement blessé à bord du Charon: je mis en panne pour me réparer & le convoi de 99 voiles continua sa route par un vent frais & favorable, la Licorne l'accompagne: la fermeté & la bravoure de mes officiers & de mon équipage leur fait honneur, je demande la permission de recommander particulièrement à L. S. Mr. Thomas Leves mon premier lieutenant. Je suis &c.

John Mac-Bride.

DEAL (le 19 Août.) La seconde division de l'escadre russe, celle qui étoit arrivée ici la première, n'a pas changé de mouillage: mais la première & la troisième, qui en arrivant hier avoient jetté l'ancre devant la baie S. Margaret, ont mis à la voile ce matin, gouvernant vers l'ouest. Ce qui paroît bien extraordinaire, c'est que malgré le ton affirmatif avec lequel tous les papiers prétendent qu'il y a dans la Manche 20 transports chargés d'approvisionnement pour la marine de France, on n'entend pas dire que ces navires avancent ou reculent, on ne leur assigne aucun mouillage fixe, & bien de gens commencent à révoquer cette assertion en doute.

F R A N C E.

PARIS (le 30 Août.) Il a été publié des lettres-patentes du Roi, données à Versailles le 1 Juin & registrées en parlement le 14 Juillet, portant établissement de bureaux de visite & de marque sur les différens ouvrages des manufactures de laine, toile, toilerie, soirie, & bonneterie, & qui fixent les règles

de la manutention desdits bureaux : elles contiennent 14 articles. D'autres lettres-patentes, données à Versailles le 4 juin & aussi registrées le 14 juillet, *portent détermination des règles de police générale pour les étoffes de laine.* — Des lettres-patentes du Roi, enregistrées au parlement le 12 juin & qui viennent d'être publiées, autorisent Mgr. le comte d'Artois à ouvrir un emprunt de deux millions de rentes viagères. Dans un résultat du conseil du prince impétrant il est dit, "que, desirant assurer des fonds, qui lui", sont nécessaires pour subvenir tant aux", remboursemens, auxquels le nouvel ordre,", qu'il vient d'établir dans sa maison, pour", roit donner lieu, qu'au paiement du prix", des acquisitions avantageuses qu'il a faites,", & pour rapprocher aussi le paiement des", objets, qui restent à acquitter dans sa mai-", son & dont il n'avoit pu se libérer, par-", ce que les fonds, qui lui ont été assignés", par le Roi. étoient insuffisans, il a réso-", lu de faire un emprunt de deux millions", à constitution de rente viagère sur le pied", de 10 pour cent sur une seule tête & à", tout âge, sujette à la retenue du dixième", &c. „ En conséquence ce prince a commis M^r. de Sainte-Foi, sur-intendant de ses Finances, à l'effet d'emprunter jusqu'à la concurrence de deux-cents livres de rentes viagères, pour lesquelles il affectera & hypothéquera toutes ses possessions & domaines quelconques, & notamment les fonds, qui lui seront annuellement assignés par S. M. sur

le trésor roial. — Il vient de paroître une ordonnance du Roi, portant amnistie en faveur des officiers - mariniens & matelots déser-teurs.

Notre cour a fait à la déclaration, que le Roi de Suède lui a fait remettre comme aux deux autres Puissances belligérantes, une réponse aussi satisfaisante que celle qu'elle fit à la déclaration de la Russie; elle est conçue en ces termes.

Le Roi a constamment désiré, que les Puissances neutres ne reçussent aucun dommage de la guerre, dans laquelle S. M. est engagée; ses ordres ont assuré aux bâtimens, appartenants à ces Puissances, la jouissance de toute la liberté, que les loix de la mer leur accordent; & si quelques navigateurs particuliers ont eu à se plaindre d'avoir souffert par le fait des sujets de Sa Majesté, elle leur a rendu prompt & bonne justice.

Sa Majesté a vu avec satisfaction dans la déclaration, qui lui a été remise de la part du Roi de Suède, que l'intention de ce Prince étoit de continuer à protéger la navigation de ses sujets contre toute violence; que même Sa Majesté Suédoise avoit résolu de prendre des mesures de concert d'avec d'autres cours, & notamment avec l'Impératrice de Russie, pour parvenir plus efficacement à ce but. Le Roi ne peut que souhaiter, que la réunion de Sa Majesté Suédoise avec ces Puissances opere le bien qu'elles s'en sont promis; que la mer soit libre conformément au droit des gens & aux traités, reconnus pour n'être que l'explication de ce droit; qu'enfin toutes les nations, qui n'ont point de part à la guerre, n'en ressentent point les maux.

Sa Majesté a renouvelé aux Officiers de sa marine, & aux corsaires qui portent son pavillon, des ordres entierement conformes aux principes, sur lesquels doivent reposer la sûreté

& la tranquillité de tous les bâtimens neutres. A plus forte raison les sujets du Roi de Suède doivent-ils être assurés de n'éprouver aucun contre-tems de la part de ceux de Sa Majesté, puisqu'il n'est aucun françois, qui ignore l'alliance & l'amitié, qui subsistent depuis si long-tems entre les deux couronnes.

Les précautions, que Sa Majesté Suédoise a prises, devant contenir les navigateurs suédois dans les bornes de la plus exacte neutralité, ce sera un nouveau motif pour eux de réclamer l'exécution des loix, dont leur maître se montre le zélé défenseur; loix que le Roi souhaite ardemment voir adopter par le concours unanime de toutes les Puissances, de manière que nul n'ait à souffrir de la guerre, si son Souverain n'y prend point de part, dès qu'il se fera conformé aux règles prescrites pour prévenir tout abus du pavillon neutre.

A Versailles le 4 Août 1780.

L'on a actuellement l'avis certain de la prise du Fargés par l'escadre angloise du contre-amiral Graves: ce vaisseau n'étoit pas aussi riche que le sont ordinairement les navires de l'Inde: cependant c'est encore une perte pour les négocians de l'Orient, que la faillite de Mrs. Bouffé, banquiers de Paris, avoit déjà fort incommodés. Les sieurs Bouffé pere & fils, de la religion protestante, étoient si renommés pour leur richesse & leur habileté dans les spéculations maritimes, que leur banqueroute surprend plus que toutes celles qui ont été faites depuis la guerre: on croit qu'elle montera à plus de quatre millions. Leur réputation a déterminé plusieurs personnes à leur confier les sommes dont elles vouloient disposer à volonté, croiant

qu'elles ne pouvoient être plus sûrement placées. On dit qu'un seigneur seul perd ainsi plus de 600,000 livres. — Les papiers anglois font mention d'un vaisseau de ligne pris par le Bienfaissant & le Charon, dans le canal de St. George; ce vaisseau ne peut être que le comte d'Artois de 64, commandé par M^r. le chevalier de Clonard; nous savons qu'il croisoit véritablement dans le canal de Bristol, & qu'on avoit envoyé deux vaisseaux de ligne à sa poursuite; le Bienfaissant avoit du 24, & le comte d'Artois n'avoit que du 18. Tous les corsaires qui portent le nom d'Artois sont malheureux, les corsaires le Comte & la Comtesse-d'Artois furent pris l'année dernière, & cette campagne-ci voilà les Etat-d'Artois & le Comte-d'Artois qui ont eu le même sort. — Une autre perte pour la marine royale est celle de la Nymphé, frégate de 32 & doublée en cuivre, qui rencontra le 10 au passage de l'Irvisé à 7 lieues de Brest une frégate ennemie, que l'on dit d'une force supérieure; le combat a commencé à portée du pistolet; pour l'abrégé, M^r. le vicomte du Romain son capitaine, que le comte d'Estaing avoit surnommé à l'isle de St. Vincent le nouveau du Guesclin, présentoit l'abordage, lorsqu'une bordée de l'ennemi l'a tué, ainsi que son état-major & une partie de son équipage. — L'impression que ces pertes ont faite sur l'esprit du public, a été promptement effacée par une des plus grandes nouvelles que nous pouvions attendre dans les circonstances. On nous mande de Londres

que "la Thetis, frégate de 32 canons qui, avec le Southampton, escortoit une flotte considérable, est arrivée à Plymouth après avoir échappé avec peine aux poursuites de l'armée combinée, qui le 9 Août, étant à la hauteur du cap S. Vincent, s'est emparée de presque tout son convoi, consistant en 64 voiles dont 5 destinées pour les Indes Orientales, quelques autres pour les Antilles, & le plus grand nombre pour la Jamaïque. Le Buffalo de 60 can. l'Inflexible de 64 & la frég. l'Allarme, avoient quitté ce convoi 24 heures auparavant pour se réunir à l'amiral Geary; cette nouvelle ayant été donnée à la Bourse vers les 2 heures après midi, les effets ont considérablement baissé le même jour ..

M^r. de Sartine a répandu sur le champ ce bulletin; il l'a envoyé aux princes & ministres, & la manière dont le Roi s'est expliqué lui-même à son lever sur cette grande nouvelle, ne laisse pas douter que le ministre n'en ait reçu des détails plus authentiques, que ceux qui sont consignés dans Evening-Post & dans un autre papier de Londres; hier il en a reçu la confirmation par un courier expédié de Calais. On ne fait pas encore où la flotte alliée s'est portée après cette heureuse expédition; mais si elle n'a point continué sa route vers Brest, il ne faut pas douter qu'elle ne se soit rendue à Gibraltar, ou à Cadix pour en ressortir aussitôt & former le siège de cette dernière place; où la cour d'Espagne va envoyer, dit-on, plusieurs vaisseaux & chaloupes canonni-

ces, qui auront à bord 6000 enfans perdus, tirés de galeres, prisons & maisons de force. S. M. Catholique a promis 300 livres de pension & la liberté à ces captifs qui échapperont au feu de l'ennemi. Ils sont destinés à débarquer sur la pointe d'Europe & à s'y loger. Ils seront ensuite soutenus par des troupes réglées & couverts par le feu des chaloupes canonnières & par celui des vaisseaux. On se flatte que cette entreprise, conduite avec autant d'activité que de courage, fera rentrer Gibraltar dans les mains de son ancien propriétaire ; & qu'ensuite, sans inquiétude de ce côté, la flotte de Cadix, renforcée d'un grand nombre de vaisseaux françois, sera libre de voler à une expédition décisive.

Quant aux affaires d'Amérique, on fait seulement que les colonies, sur-tout les septentrionales, ne sont point aussi disposées à un accommodement que les papiers anglois l'ont annoncé. Quelques lettres assurent que M^r. de Ternay est arrivé à Boston, d'autres le font aborder à Rhod-Islande. On ne fait rien de positif du comte de Guichen & de Don Solano.

Les vaisseaux russes qui s'étoient arrêtés aux Dunes continuent leur navigation ; six ont repassé le détroit de Douvres pour regagner la mer du Nord ; les autres ont franchi la Manche, & suivant le rapport d'un maître de bâtiment hollandois ils étoient à peu de distance de Brest.

Les derniers avis de Lisbonne contredisent ce que les premiers avoient annoncé au sujet de Mr. Fabre ; il est faux que ce capitaine se

soit cassé la tête ; c'est un officier de son bord, nommé Laffiteau , qui dans un accès de fureur , dit-on , s'est brûlé la cervelle.

La femme d'un soldat Invalide de la garnison d'Aigues-Mortes , âgée de 60 ans & mariée depuis 35 , est accouchée ces jours derniers pour la première fois d'un enfant qui se porte bien : c'est un phénomène dans l'ordre de la nature , qui doit faire naître l'espérance chez certains époux de se voir renaître dans leur postérité. — On mande d'Uffel , qu'on a trouvé dans une haie vive , qui borde le pré d'un particulier , un nid , dans lequel il y avoit deux merles blancs & deux merles noirs : on a remarqué que le pere & la mere étoient de cette dernière couleur. Cette rareté a porté M^r. Barbier-de-Villemule , maire de la ville d'Uffel , à acheter les deux merles blancs , qui lui ont été cédés pour 15 liv. , & la jouissance d'une éminée de terre pendant un an. Plusieurs personnes assurent avoir déjà trouvé différentes fois de pareilles couvées dans le même endroit (a). — On écrit de Bordeaux que le célèbre juif Gradis , négociant de cette ville très - estimé , vient de mourir. Loin de mériter aucun des reproches faits à sa nation , il s'étoit toujours comporté en homme d'honneur ; & lorsqu'il

(a) *Le merle blanc* , dit Mr. Valmont de Bomare , que le vulgaire promet comme une récompense dans les desirs d'une exécution impraticable , n'est point un oiseau imaginaire ; il est rare à la vérité ; mais on en rencontre en Afrique , dans les pays de Bamuck & de Galam. On en voit aussi en Acadie , dans la contrée de Silène , même en Savoie & en Auvergne.

15. Septembre 1780.

157

fut chargé de la subsistance des colonies & sur-tout du Canada , M^r. Berryer , ministre de la marine , lui fit la justice d'en convenir. Il laisse à son neveu une succession immense dont il a légué une portion aux pauvres ; & il a ordonné que des condamnations pour des sommes assez fortes qu'il avoit obtenues depuis long-tems contre divers particuliers , fussent mises dans son cercueil pour être inhumées avec lui , au lieu d'être brûlées.

— J. J. R. tourmenté toute sa vie des idées que les hommes se faisoient de lui & des discours qu'ils tenoient sur son compte , a laissé entre les mains de feu M^r. de Condillac des papiers apologétiques , qu'on a trouvés à la mort de ce dernier. Le paquet qui les contient , a pour inscription : *Dépôt confié à l'amitié par Jean-Jacques Rousseau , pour n'être mis au jour qu'en 1800.* On ignoroit que ces deux hommes fussent en aussi intime liaison (a).

(a) On ignore encore davantage , si en 1800 on s'occupera encore beaucoup de J. J. R. Il est à croire que ses torts seront à peu-près oubliés , comme ceux de ses adversaires. Du reste il paroît que le citoyen de Genève ne s'en rapporte pas absolument au jugement de l'an 1800 , puisqu'il a eu la précaution de laisser d'autres apologies destinées à paroître avant cette Epoque , *ci-dessus* , p. 88.

Dans le dernier Journal , p. 19 , l. 19. tous superlatifs ne peuvent , lisez tout superlatif ne pouvant. — P. 25 , l. 3 , au lieu de n. G. , lisez n. 6. — P. 77 , l. 25. prévôt , lisez Prevôt.

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	111
RUSSIE.	(Pétersbourg.	112
POLOGNE.	(Varsovie.	116
ESPAGNE.	{ Madrid.	117
	{ Cadix.	119
	{ Cordoue.	121
PORTUGAL.	(Lisbonne.	122
DANNEMARCK.	{ Coppenhague.	125
	{ Elsfeneur.	125
ITALIE.	{ Rome.	126
	{ Florence.	127
	{ Naples.	128
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	130
	{ Berlin.	133
	{ Bonn.	137
	{ Munich.	138
	{ Spa.	139
PAYS-BAS.	{ Amsterdam.	141
	{ La Haye.	141
ANGLETERRE.	{ Londres.	143
	{ Déal.	149
FRANCE.	(Paris.	149